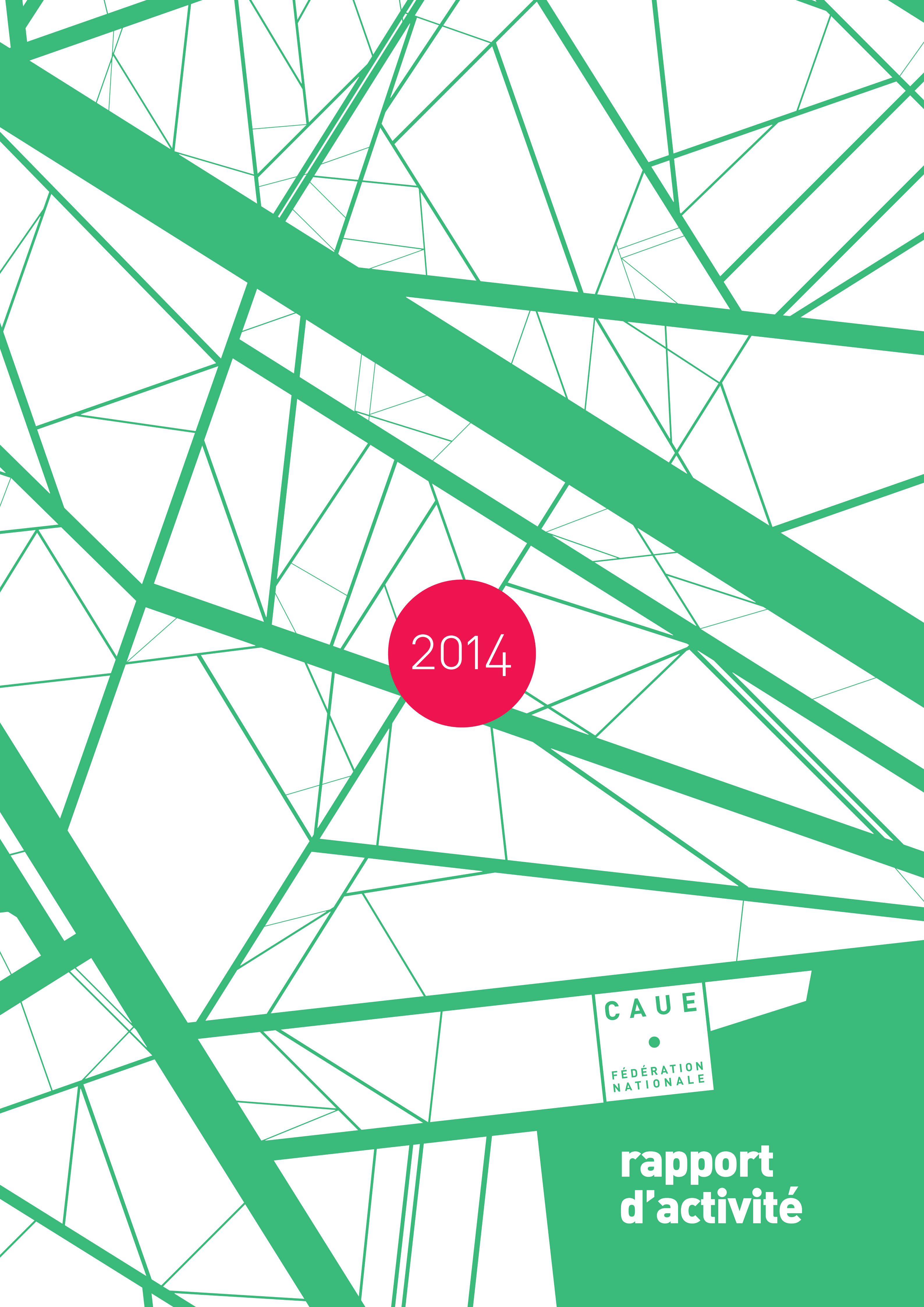

2014
CAUE
FÉDÉRATION NATIONALE
rapport d'activité



rapport d'activité



Rapport moral



Mesdames, Messieurs,

Il me revient de rendre compte des activités de notre fédération pour l'année 2014, troisième année du mandat en cours de notre Conseil d'administration.

Auparavant, je souhaite saluer la mémoire des personnes qui ont compté pour notre réseau et qui nous ont malheureusement quitté cette année, je pense en particulier à Jean-Claude Monin, le président Fondateur de notre Fédération et président d'honneur, et à Jean-Yves Dusserre, sénateur et ancien Président du CAUE des Hautes-Alpes, qui a été un membre du Bureau fédéral assidu et engagé. Je salue également la mémoire de collaborateurs d'équipes CAUE dont le départ brutal a profondément marqué leurs collègues : Franck Gautré architecte, urbaniste au CAUE de Maine-et-Loire, Catherine Kindt, comptable au CAUE de la Gironde et à l'Union régionale des CAUE d'Aquitaine, et plus récemment, Christophe Camus, architecte conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme.

Notre année fédérale a été marquée par l'aboutissement du grand mouvement amorcé dès 2013 lors de l'avant-projet de loi de décentralisation qui contenait une disposition rendant possible une disparition de nos structures.

J'avais, dès 2012, proposé de nous engager dans l'organisation d'une « Conférence des parties prenantes » rassemblant les représentants au niveau national de l'ensemble des institutions et acteurs publics et privés présents au sein de la gouvernance des CAUE.

Ce projet visait à ouvrir le débat sur la nature des évolutions à conduire pour faire mieux correspondre l'offre de services des CAUE et les conditions de réalisation de leurs missions à la nouvelle réalité des environnements juridiques, institutionnels, économiques et sociétaux de notre pays.

Cette « Conférence », que la FNCAUE avait proposé de placer à l'époque sous l'autorité de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, n'a pas pu se tenir formellement. En revanche, la succession des évènements portés au débat public depuis février 2013 concernant les CAUE et les réflexions qu'ils n'ont pas manqué de provoquer, ont permis d'atteindre, au-delà qu'espéré, les objectifs visés.

Rappelez-vous notre ligne de conduite d'alors, associant un devoir d'ambition à une nécessaire lucidité : « veillons et réveillons-nous ».

Nous avons collectivement vécu des prises de conscience. Nous avons souhaité et conduit ce « retournement », travaillé et abouti à l'écriture de notre projet. La Fédération nationale des CAUE a mené un travail de fond basé sur une mobilisation de l'ensemble des équipes et des élus des CAUE et unions régionales CAUE pour proposer dans un texte prospectif, *« Vers un acte II du CAUE » des pistes de progrès pour l'avenir.* Les Présidents de CAUE ont apporté leur point de vue sur ce texte dans le cadre de la Conférence des Présidents. Ces propositions ont fait l'objet d'une adoption en Assemblée générale fédérale, à la quasi unanimité, et d'une présentation publique lors du Congrès national des CAUE les 10 et 11 juin 2014 en présence de la Ministre et de nombreux partenaires institutionnels.

Ce congrès, dont j'avais également proposé dès 2012 la tenue, a été une réussite, grâce à la mobilisation importante des équipes des CAUE franciliens que je tiens à nouveau à remercier, mais également bien sûr grâce à tous les participants des CAUE de France qui l'ont soutenu et animé. La belle mise en scène de ce temps fort et son large succès ont été l'occasion de donner une image positive, sereine et dynamique de notre réseau tout en trouvant témoin auprès de nos grands partenaires pour nos propositions d'avenir.

Parallèlement le rapport Bloche, publié en juillet 2014, et le rapport de mission IGAC/CGEDD sur les statuts missions et financement des CAUE, remis en novembre 2014 ont contribué à nourrir le débat et la réflexion sur l'avenir des CAUE.

Pendant ce temps-là, un important travail de veille législative, notamment le projet de loi NOTRe, a été l'occasion pour nous d'affiner nos positions et de dialoguer avec les associations d'élus, notamment l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Régions de France, mais également avec les représentants des maires et des communautés de communes.

Je tiens à saluer l'effort et l'engagement de la Direction générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication qui a été particulièrement important cette année avec le soutien à l'organisation de notre manifestation nationale et la collaboration permanente sur les sujets de fond. Je remercie particulièrement Aurélie Filipetti Ministre de la Culture et de la Communication, pour sa présence au congrès et son soutien, ainsi que Fleur Pellerin, qui lui a succédé, et qui a maintenu et poursuivi, avec son cabinet et les services de la Direction de l'Architecture, le travail de long terme à nos côtés.

Nous devons notamment à ce ministère l'initiative d'une réunion importante en novembre dernier qui a rassemblé pour la première fois, les services des différents ministères concernés par la taxe d'aménagement et à laquelle

a été conviée la FNCAUE. Grâce à cette rencontre, il a été obtenu de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), les informations sur les montants liquidés et recouvrés, département par département.

En 2014, les difficultés économiques rencontrées par les CAUE ont persisté et, dans certains cas, se sont aggravées. Elles sont dues, non seulement à la baisse globale de l'activité de la construction en France, mais surtout aux retards et dysfonctionnements survenus lors du changement du dispositif de collecte de la fiscalité de l'urbanisme intervenue à partir de mars 2012.

Notre appui au réseau a redoublé d'intensité avec la mobilisation des compétences fédérales sur ces questions fiscales, sur l'examen des conventions locales CAUE/Départements, la participation aux réunions statutaires de certains CAUE et l'appui juridique.
Concernant la mobilisation autour de la taxe d'aménagement, je remercie les présidents de CAUE, et les nombreux députés et sénateurs qui ont publiquement fait connaître leur inquiétude sur le fonctionnement anormal du circuit de la collecte fiscale et alerté sur les conséquences néfaste de cette situation sur nos structures.

Cette situation économique s'est ressentie sur les cotisations fédérales et nous avons dû ajuster nos moyens à nos ressources. Une contribution exceptionnelle vous a une nouvelle fois été demandée et je remercie tous les CAUE qui ont permis une fois de plus par leur contribution volontaire de nous permettre de passer le cap cette année encore. Notre Trésorier vous proposera tout à l'heure de passer à un système plus équitable et plus sécurisant en adoptant les nouvelles bases de cotisation pour cette année.

A l'automne, nos instances ont validé l'organisation du plan et les priorités de la première année de mise en œuvre du projet de réseau en adoptant le document « Agir ensemble » qui répartit les responsabilités concrètes entre les pôles nationaux existants et de nouveaux groupes opérationnels souples et réactifs.
Je salue la forte mobilisation des équipes puisque près de 180 personnes se sont engagées spontanément à collaborer dans la quinzaine de groupes et pôles.

Il a fallu mettre en sommeil quelques projets et ajuster nos moyens en diminuant notre équipe fédérale, situation paradoxale, puisque notre congrès a souhaité « une fédération forte aux moyens renforcés », rejoint en cela par les conclusions du rapport de mission de l'IGAC et du CGEDD. Je remercie notre équipe pour son efficacité et tout particulièrement sa disponibilité auprès des membres et pour son engagement au service du projet national.

Le rapport d'activité qui vous sera présenté évoquera plus en détail toutes les actions accomplies au cours de l'année.

Nous sommes sur la voie d'un rebond salutaire.

Je ne peux que souhaiter un retour à la normale des ressources fiscales des CAUE et une stabilisation de relations positives avec leurs collectivités territoriales partenaires.

Les CAUE sont plus que jamais sollicités pour le conseil aux collectivités et aux particuliers.
Leur rôle dans la formation est appelé à prendre de l'importance, leur mission de sensibilisation à la culture architecturale urbaine et paysagère est indispensable.
L'évolution de l'organisation territoriale, et dès 2016 les fusions de certaines régions, vont les amener à adapter leur modalités d'interventions. Les Unions régionales ont un rôle particulièrement important à jouer dans cette perspective et la plupart d'entre elles ont déjà anticipé une réflexion à ce sujet.

Des chantiers prometteurs ont été ouverts, notamment avec la « Stratégie nationale pour l'architecture » et le projet de loi de « Liberté de création, architecture et patrimoine ». S'il y a quelque chose à écrire dans la loi concernant notre avenir, c'est maintenant.

Les CAUE sont aussi attentifs et mobilisés par la situation de la profession d'architecte, comme celle des professionnels de l'urbanisme et du paysage, frappées par un effondrement de leur activité économique sans précédent. Ils ne doivent pas non plus rester indifférents aux risques considérables que fait peser sur les fondamentaux de la loi MOP et sur le concours obligatoire la transposition des nouvelles directives« marchés publics » et la commande de maîtrise d'œuvre.

C'est la dernière Assemblée générale de ce mandat, je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre soutien et votre dynamisme et espérer que les quelques CAUE encore en dehors de notre mouvement nous rejoignent, nous avons besoin d'eux comme ils ont besoin de nous.

Notre Fédération fête cette année ses 35 ans. C'est un bel âge. Je souhaite que dans deux ans, les 40 ans de la loi sur l'Architecture seront l'occasion de voir un réseau vivant, ouvert et sereinement ré-ancré sur ses fondamentaux au service de tous ses usagers.

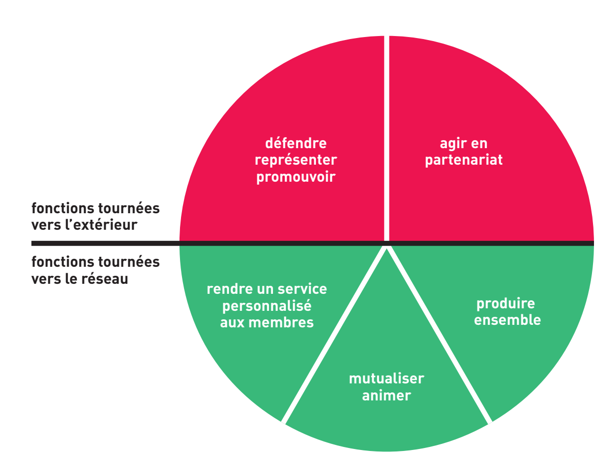
Je vous remercie.

Jean-Marie Ruant
Président de la FNCAUE

sommaire

1

Bilan d'activité 2014



• *Les fonctions fédérales*

Représenter défendre, promouvoir les CAUE

LES RENCONTRES DES PARTIES PRENANTES

La Fédération entretient des relations régulières avec les représentations nationales des parties prenantes du projet CAUE qui siègent au sein des conseils d'administration de chaque CAUE. Ces rencontres ont permis de dialoguer sur les perspectives de positionnement des CAUE et d'affiner le projet « Vers un Acte II du CAUE ».

En 2014 des rencontres ont eu lieu avec :
- l'Assemblée des départements de France (ADF), dans le cadre de la commission mixte FNCAUE - ADF sur les questions de recouvrement de la taxe d'aménagement et sur le projet de loi NOTRe.
- l'Association des Régions de France (ARF), dans le cadre de sa commission « Développement durable - environnement » sur la transition énergétique, la convention ADEME et le projet de loi NOTRe.

Des échanges d'informations ont été effectués avec l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), principalement sur les projets de loi en cours.

Les relations avec les services de l'Etat sont naturellement dominées par les échanges et travaux avec la Direction générale des patrimoines (DGP) du ministère de la Culture et de la Communication et ont été étendues avec des contacts établis avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) du ministère des Finances et des Comptes publics.
De nombreuses participations aux groupes de travail et comités divers dans les champs de compétence urbanisme et paysage des services de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, auxquelles s'ajoutent les collaborations avec l'ADEME et des contacts avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

L'actualité législative a suscité de nombreux rendez-vous et contacts avec les conseillers et directeurs des cabinets des ministres Fleur Pellerin, Marylise Lebranchu, André Vallini, Sylvia Pinel et Ségolène Royal.
Chez les professionnels, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, la Fédération a participé aux instances de l'Office professionnel de la qualification des urbanistes (OPQU), a entretenu des relations régulières avec l'UNSFA, l'Ordre des géomètres experts, le Conseil français des urbanistes (CFDU), la Fédération française du paysage (FFP), le réseau des Maisons de l'Architecture, etc.

A travers des relations bilatérales spécifiques, ou à la faveur de chantiers nationaux communs, la FNCAUE a été en contact avec les équipes des autres fédérations nationales et réseaux nationaux : Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), Fédération des entreprises publiques locales (EPL), Fédération des agences de développement et des comités d'expansion économique (CNER), ETD, Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), CLER - réseau pour la transition énergétique, Union nationale des CPIE, Réseau des Grands sites de France (RGSF), Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP), Association nationale des Pôle d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP), Centre de ressources Plante & Cité, Valhor, FNCOFOR ...

LA DÉFENSE DE LA RESSOURCE DES CAUE

Une pédagogie toujours nécessaire

La FNCAUE a continué de défendre la ressource première des CAUE, issue d'une part du produit de la fiscalité de l'aménagement, complétée par les contributions des collectivités locales. Fondée sur l'intérêt public des missions assumées par les structures, elle nécessite toujours, à la faveur de projets de lois comme la loi NOTRe, en 2014 notamment, d'être expliquée et défendue. Le projet de réseau adopté en juin 2014 l'a confirmé comme étant l'un des trois piliers fondamentaux à promouvoir, avec l'insécabilité des missions et la gouvernance du CAUE.

La consolidation de cette ressource

La FNCAUE demande :
- la fixation d'un délai maximum, pour les Départements, pour communiquer le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement dédiée au fonctionnement de la structure ;
- que les CAUE soient informés du rendement de la part départementale de la Taxe d'aménagement, dès lors que l'Etat en a informé la collectivité bénéficiaire conformément à la loi ;
- la fixation d'un délai de reversement de la ressource fiscale au CAUE, dès lors que le Conseil départemental a recouvré les montants attendus. Il en va de la bonne gestion des structures et de la continuité du service CAUE.

La fédération interpelle aussi les services concernés sur la question du financement du futur CAUE Rhône Métropole, pour lequel le législateur n'a encore rien écrit.

L'impact des dysfonctionnements majeurs autour de la Taxe d'aménagement sur les CAUE

Il était prévisible que la mise en œuvre d'un nouveau dispositif fiscal génère quelques difficultés dans les territoires. Pour autant, les problèmes observés depuis 2012, et encore en 2014, sont bien supérieurs à ceux imaginés (problèmes informatiques, problème administratifs, capacité à résorber les retards pris inégale selon les DDT et DGFIP…).

Par conséquent, la FNCAUE a dû accompagner les CAUE pour faire face à cette situation inédite :
- mise à disposition d'information et d'outils pour une campagne d'information des parlementaires dans les territoires ;
- démarches et documents types produits pour aider à la négociation d'appuis financiers (accord CAUE – Conseil départemental pour avance sur recette, information sur la gravité de la situation pour l'octroi de prêt bancaire) ;
- tenue d'un tableau de bord des CAUE en situation d'alerte, du fait de ces dysfonctionnements, et transmission régulière d'informations auprès de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, notamment…

En novembre 2014, la Direction générale des patrimoines a permis que se tienne, pour la première fois, une réunion interservices entre les différents ministères concernés par la taxe d'aménagement, à laquelle a été conviée la FNCAUE. Grâce à cette rencontre, il a été obtenu de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les informations sur les montants liquidés et recouvrés, département par département.
Pour autant, il reste trois questions en suspens :
- sur les explications de certains rendements de taxe d'aménagement particulièrement faibles ;
- sur les estimations à très court terme — d'ici fin 2015 — des montants à venir de la part départementale de la taxe ;
- enfin, sur les moyens financiers que peut mettre l'Etat à disposition des CAUE en grande difficulté du fait des dysfonctionnements persistants dans certains territoires.

Les interlocuteurs principaux sur ce sujet

Avec le ministère de la Culture et de la Communication, les acteurs sont le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le Ministère des Finances et des Comptes publics, et l'Assemblée des Départements de France. Mais bien évidemment, le modèle économique du CAUE est défendu dans toutes les instances et comités où siège la Fédération, et dès que nécessaire.

LE DIALOGUE CONTINU AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

La FNCAUE est en lien permanent avec le ministère de la Culture et de la Communication, référent pour les CAUE.

En 2014, ont ainsi été abordés les sujets suivants :
- Le financement des CAUE.
- L'avant-projet de loi Création architecture et patrimoine (CAP) puis Liberté de création architecture et patrimoine (LCAP).
- Le projet de loi NOTRe.
- Les trois expérimentations menées par le ministère sur les relations DRAC-CAUE.
- L'articulation CAUE-ingénierie départementale.
- Le guide *Pour une qualité architecturale. Fondements et démarches*, élaboré avec la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).
- La convention partenariale FNCAUE- ministère de la Culture, qui inclut notamment un soutien au pôle sensibilisation (projet d'ouvrage, formations, etc.).

La plupart de ces éléments sont détaillés au fil du rapport.

LA COMMISSION MIXTE FNCAUE/ADF

Annoncée en juin 2013 lors de l'Assemblée générale fédérale par le Président, cette commission s'est réunie les 14 janvier et 25 novembre 2014.
Les échanges ont porté sur un état des lieux des pratiques réglant les relations entre Conseils départementaux et CAUE, sur les questions de recouvrement de la taxe d'aménagement et sur le positionnement respectif des deux institutions dans le cadre des débats sur le projet de loi NOTRe.

LA PLACE DES CAUE DANS L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

L'articulation entre l'offre de service CAUE et les autres acteurs de l'ingénierie à l'échelle départementale est un axe important du travail fédéral, avec l'étude *Ingénierie, urbanisme et intercommunalité* et la journée d'octobre 2013 permettant de faire le point sur la typologie des modes d'organisation des acteurs.

En 2014, la FNCAUE et plusieurs CAUE ont participé au comité de pilotage d'une étude initiée par l'Assemblée des départements de France (ADF), réalisée par ETD, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et l'Institut national des études territoriales (INET).

Cette étude mutualisée, centrée sur le rôle des départements dans la réponse aux besoins d'ingénierie des territoires, a mobilisé vingt-deux conseils départementaux accompagnés de leur partenaire principal dans le champ de l'ingénierie. Six d'entre eux ont participé à ces travaux en binôme avec le CAUE de leur département.

Quatre axes de questionnement avaient été retenus pour ce programme qui s'est déroulé de janvier à octobre :
- Comment les offres départementales d'ingénierie s'inscrivent-elles dans le paysage global de l'ingénierie (du local et au régional ; public et privé) ?
- Quel est le lien entre l'offre d'ingénierie départementale et le soutien aux projets locaux par les politiques territoriales des Départements ?

- En quoi l'ingénierie peut-elle contribuer à gérer la contrainte budgétaire dans les collectivités et la difficulté à mobiliser des subventions en faveur du bloc local ?
- Comment anticiper l'évolution des besoins du bloc local et son impact sur les prestations nécessaires, les modèles économiques et la formation des personnels à envisager ?

Les pilotes ont souhaité associer à la réflexion des organismes concernés par le sujet. C'est ainsi que le CNER, la FNAU, la Fédération des EPL et la Fédération nationale des CAUE ont participé à l'ensemble des séminaires prévus dans le programme et ont débattu avec les groupes de départements et leurs partenaires des analyses et des pistes de proposition.

Une rencontre nationale, qui s'est tenue en octobre 2014 en partenariat avec l'ADF, a permis de rendre compte et de valoriser les résultats des travaux qui ont, par ailleurs, fait l'objet d'une publication.
Ces travaux ont permis de mettre en évidence les limites juridiques de certaines formes d'appui aux collectivités, la nécessaire clarté dans l'articulation des acteurs de l'ingénierie, la diversité des pratiques locales et d'aborder également le débat sensible de l'équilibre entre ingénierie publique et ingénierie privée.

LE CALENDRIER DES REPRÉSENTATIONS EXTERNES

La fédération a représenté le réseau à diverses occasions en 2014 :

- Vœux du CNOA – 15 janvier 2014
- Vœux de l'UNSFA – 23 janvier 2014
- Voeux de l'Ordre des géomètres-experts – 28 janvier 2014
- Vœux de l'ADCF – 29 janvier 2014
- Jury final concours photo «mon paysage au quotidien» (ministère de l'Ecologie, du Développement durable) – 31 mars 2014
- Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) - 2 avril 2014
- Assises nationales de la qualification d'urbaniste (OPQU), Paris-La Défense - 18 septembre 2014
- Université d'été de l'architecture, CNOA - Marseille - 16 octobre 2014
- Rencontre territoriales des urbanistes, CNFPT, Toulouse - 22 et 23 octobre 2014
- Rencontres nationales de l'urbanisme durable (ADEME- Le Moniteur), Paris - 3 et 4 novembre 2014
- Congrès ADF, Pau - 5 et 6 novembre 2014
- 35e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, Paris - 18 novembre 2014
- Salon des Maires et des collectivités locales, Paris - 25, 26, 27 novembre 2014
- 4ème rencontres nationales départements territoires Habitat, Strasbourg (Conseil département du Bas-Rhin) - 28 novembre 2014
- Remise des prix des femmes architectes (Association pour la recherche sur la ville et l'habitat (ARVHA)), Pavillon Arsenal - Paris - 15 décembre 2014
- Remise Grand prix Urbanisme F.Bonnet / Palmarès des jeunes urbanistes, Cité de la Musique - Paris - 15 décembre 2014

LA PARTICIPATION AU SALON DES MAIRES 2014



crédit Le Moniteur

Co-organisé par le Groupe Le Moniteur et l'Association des Maires de France (AMF), le Salon des Maires et des Collectivités Locales constitue la première manifestation professionnelle nationale du marché des collectivités locales. Il se tient chaque année, parallèlement au Congrès des Maires, à Paris.

Pour la première fois, les CAUE ont animé avec la MIQCP un stand sur le Salon. Une occasion privilégiée de communiquer directement auprès des nouveaux maires élus au printemps 2014 sur les missions des CAUE et d'apporter un éclairage particulier sur leurs actions en faveur de la qualité architecturale, avec le lancement du guide *Pour une qualité architecturale. Fondements et démarches*, paru la semaine précédente aux éditions du Moniteur, réalisé avec la MIQCP et la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Une conférence de presse a été organisée le 26 novembre sur le stand, en présence des auteurs et de l'éditeur.

Au bilan :
- Plus de 250 contacts directs établis sur le stand, avec des maires ou des agents des collectivités.
- 14000 participants touchés via la fiche de présentation des CAUE insérée au Catalogue du Salon, remis dans les mallettes des congressistes.
- Parution d'une brève dans le *Quotidien du Salon des Maires et des Collectivités locales* du 26 novembre 2014, seul document remis aux visiteurs à l'entrée du salon.
- Une visibilité sur le site Internet www.salondesmaires.com, en amont et en aval de l'événement.
- Des retombées presse, avec la parution d'articles dans *D'A, Passion architecture, Paysage actualités, Le courrier des maires*...

Le Conseil d'administration fédéral a décidé la reconduction de la participation des CAUE au Salon les 17,18, et 19 novembre 2015.

LA PARTICIPATION AU PARITARISME

La Commission paritaire nationale de la convention collective nationale des CAUE s'est réunie huit fois en 2014, troisième année du mandat sous présidence du collège « salariés » présidé par Vincent Levive (CFDT), le collège « employeurs » étant présidé par Roger Guédon, président du CAUE de la Mayenne.

Le collège « employeurs », mandaté par les instances fédérales, est appuyé techniquement par le Groupe d'appui technique CCN CAUE pour la préparation de certains dossiers et relaie les propositions annuelles du Pôle « formation », validées par le Conseil d'administration, en matière de Formation professionnelle.

L'année paritaire 2014 a été marquée par le départ de la déléguée paritaire, Martine Zuber, à qui a succédé, dès septembre, Florence Vielcanet. Par ailleurs, les négociations ont été momentanément interrompues du 21 octobre au 16 décembre par décision du collège « salariés » exprimant unitairement un désaccord avec une situation locale relative à un plan social.
La commission a conclu un avenant sur les minimas salariaux.

Les dossiers majeurs de l'année ont été la réforme de la Formation professionnelle continue et le changement des conditions de gestion et de contractualisation des régimes obligatoires de Santé et de Prévoyance.

Concernant les régimes de Santé et de Prévoyance, la CPNCC a commencé la préparation d'un appel d'offres pour renouveler les contrats avec les opérateurs concernés. Un effort important d'analyse des nouveaux enjeux et des contraintes à respecter dans les nouveaux modes de gestion paritaire de régimes a été réalisé. Ce travail se poursuivra en 2015, probablement avec l'appui d'une compétence externe, pour viser un renouvellement des contrats qui devraient être opérationnels pour le 1er janvier 2016.

Concernant la Formation professionnelle continue, le collège « employeurs » s'est fait le relais des propositions du pôle « Formation » pour présenter la sélection des formations choisies parmi l'Offre nationale de formation des CAUE et proposée aux financements prioritaires des fonds de la formation gérés par le paritarisme. Il a présenté, dès le mois de septembre, des propositions concrètes pour anticiper les conséquences de la réforme de la Formation professionnelle, applicable à compter du 1er janvier 2015. Les nouvelles dispositions accordent des responsabilités supplémentaires à la Commission paritaire concernant le choix de priorités et renforce l'intérêt de s'appuyer sur l'expérience du Pôle formation de la FNCAUE sur le plan opérationnel (cf. p. 19).

Enfin, l'actualisation du texte de la convention collective, rendue nécessaire par les évolutions législatives, la jurisprudence et l'analyse des pratiques de terrain, mais dont les négociations n'ont pu démarré au cours de l'année écoulée par manque de temps, devient une grande priorité et devrait être mise en œuvre en 2015.

Les difficultés économiques rencontrées par de nombreux CAUE au cours de l'année et les inquiétudes légitimes qu'elles ont fait peser sur l'emploi, ont motivé la programmation d'une journée nationale paritaire ouverte aux représentants et délégués du personnels ainsi qu'aux directeurs et présidents de CAUE et URCAUE, en juin 2015.

LA FÉDÉRATION ADHÈRE ET EST MEMBRE DE...

LA FEDERATION ADHERE...

→ Au CLER, Réseau pour la transition énergétique
Association loi 1901 créée en 1984 regroupant plus de 150 professionnels, spécialistes ou généralistes, représentant toutes les filières des énergies renouvelables et répartis sur tout le territoire national. Le président de la FNCAUE représente la Fédération au conseil d'administration du CLER.

→ Au Centre national de Ressources Plante & Cité
Plateforme technique nationale spécialisée dans les domaines du paysage et de l'horticulture urbaine, créé à Angers en 2006 dans le cadre du pôle international de compétitivité du végétal spécialisé, qui vise à mieux répondre aux besoins de conseils techniques et d'expérimentations des gestionnaires d'espaces verts. La FNCAUE en est membre fondateur.
La FNCAUE et Plante et Cité ont signé une convention de partenariat le 24 avril 2013.

→ A l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)
Office professionnel créée en 1998 pour promouvoir les métiers de l'urbanisme à travers la gestion d'une qualification professionnelle. La FNCAUE siège au Conseil d'administration de l'OPQU dont les statuts ont été rénovés.

→ Au Conseil français des Urbanistes
Confédération d'associations qui représente la quasi-totalité des professionnels de l'urbanisme, créée par le mouvement « profession urbaniste » après le constat d'un manque de lisibilité et d'audience d'une profession trop fragmentée. Le CFDU rassemble des personnes morales, associations nationales ou régionales d'urbanistes.

→ A l'ICOMOS (section française)
Organisation internationale non gouvernementale de professionnels qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde, lieu d'échanges entre les professionnels, et qui rassemble, évalue et diffuse l'information sur les principes, les techniques et les politiques de conservation.

LA FEDERATION EST MEMBRE

→ Du Conseil national du Paysage
Organisme consultatif chargé d'accompagner de son expertise la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique des paysages et de la Convention européenne des paysages.

→ Du Conseil national des Parcs et Jardins
Instance de conseil du ministre de la Culture et de ses services, pour la protection, l'entretien, la restauration, la création et la valorisation des parcs et jardins.

→ Du Réseau rural français
Chaque Etat membre de l'Union européenne a mis en place un réseau rural destiné à regrouper les organisations et administrations travaillant dans le développement rural, second pilier de la PAC. Ce réseau est destiné à décloisonner les relations entre acteurs des

territoires, faciliter la conception de projets intégrés, améliorer la qualité des projets et leur valorisation.

→ **Du Conseil national de la Vie associative (CNVA)**
Instance de consultation placée auprès du Premier ministre ayant pour mission d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la vie associative, de donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires, de proposer des mesures utiles au développement de la vie associative, d'établir au cours de chaque mandature un rapport d'ensemble sur la vie associative et son évolution.

LA FEDERATION SIEGE ...

→ **Dans la Section Professionnelle Paritaire «Habitat et lien social» de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) Uniformation**
La Section professionnelle paritaire « Habitat et lien social » regroupe au sein de l'OPCA UNIFORMATION les branches professionnelles, entreprises et organismes relevant du secteur du logement, de l'habitat social et de l'aménagement issus de l'ancien OPCA « Habitat Formation » fusionné depuis 3 ans. La FNCAUE siège au sein du collège des organisations d'employeurs.

→ **Au Conseil d'administration de la Fondation Terres de liens, reconnue d'utilité publique**
Face à la raréfaction des terres agricoles, la Fondation Terre de Liens a pour mission de préserver le patrimoine foncier agricole sur le très long terme. Habilitée à recevoir des fermes en donation ou en legs, elle achète également des terres grâce aux dons des citoyens, aux mécénats d'entreprises ou aux partenariats avec les collectivités. Elle garantit un usage responsable des lieux et des ressources naturelles qui s'y trouvent en installant des fermiers aux pratiques respectueuses de l'environnement sur ces terres. La FNCAUE siège au titre des organismes qualifiés.

→ **Au Conseil d'Administration du réseau des Maisons de l'architecture, à titre d'invitée**
Les 32 maisons de l'architecture, issus de la dynamique professionnelle des architectes, réalisent des expositions, des débats, des visites, des actions pédagogiques, des voyages, des ateliers ou des publications et occupent une place spécifique dans le paysage de la médiation architecturale et urbaine. Elles revendiquent une volonté de proximité avec « l'usager d'architecture » et le citoyen.

Agir en partenariat

PARTENARIAT AVEC LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES (MIQCP)

L'année a été marquée par une intensification des collaborations entre la MIQCP et la FNCAUE. Outre l'organisation des journées de sensibilisation sur la commande publique (cf. p. 24), les deux équipes ont réalisé plusieurs opérations renforçant la visibilité de leur offre commune.

L'équipe de la MIQCP était présente les 10 et 11 juin dans l'espace partenaires du Congrès national des CAUE. Elle a ainsi pu rencontrer un grand nombre de responsables et professionnels de CAUE pour envisager des collaborations communes sur le terrain.

La FNCAUE et la MIQCP ont organisé et tenu un stand commun lors du Salon des maires et des collectivités locales à Paris du 25 au 27 novembre permettant de nombreuses rencontres avec des élus communaux et intercommunaux, des agents territoriaux et plusieurs contacts institutionnels locaux, régionaux et nationaux.

En partenariat avec la Direction générale des Patrimoines (DGP) du ministère de la Culture et de la Communication, et en coédition, un numéro des « Cahiers experts » de la revue *Le Moniteur* a été réalisé sous le titre *Pour une qualité architecturale : fondements et démarches* et rendu public à cette occasion.

La démarche commune vers les maîtres d'ouvrages publics des collectivités communales et intercommunales se poursuivra en 2015.

ACCORD DE FINANCEMENT ADEME-FNCAUE

La FNCAUE s'est engagée dans un processus de rapprochement avec l'ADEME. Après la rencontre du 21 novembre 2013 entre le président Ruant et le président de l'ADEME, l'équipe de l'ADEME et de la FNCAUE se sont rencontrées pour travailler à un plan de travail conjoint visant à mieux accompagner le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), à renforcer les actions des CAUE en matière d'animation, de conseil et d'aide aux particuliers et aux collectivités territoriales, à renforcer les liens avec les professionnels du bâtiment, à participer aux plateformes locales de la rénovation énergétique.

L'accompagnement des trois volets du PREH porte sur les actions suivantes :

- enclencher la décision de rénovation des ménages au travers de la mise en place de guichets uniques (Points Rénovation Info Service) et des ambassadeurs de la rénovation énergétique ;
- financer la rénovation des logements privés et sociaux ;
- professionnaliser la filière bâtiment pour maîtriser ses coûts et sa qualité.

Une décision de financement entre l'ADEME et la FNCAUE a été signée début septembre 2014 avec deux directions de l'ADEME. Cette convention s'articule en deux grands axes d'actions : l'un consacré à l'accompagnement du PREH, le second à l'accompagnement des politiques nationales en matière d'urbanisme durable. Le premier volet, essentiellement orienté vers les questions de conseil aux particuliers, aux professionnels du bâtiment et aux collectivités territoriales, se décline en actions complémentaires : formations, fiches actions, documents de sensibilisation. Côté urbanisme durable, ce seront des actions de formation, d'information, de recueil de bonnes pratiques, de valorisation d'expériences.
Ces deux axes reposent sur des efforts de mutualisation, la valorisation et la consolidation des actions des CAUE et des URCAUE. L'ensemble doit permettre de valoriser dans de courts délais la présence des CAUE dans le « paysage » institutionnel de l'énergie et de l'urbanisme durable.

La FNCAUE conçoit ce premier travail avec l'ADEME comme la préfiguration d'un accord-cadre avec l'ADEME pour 2015-2016.

Pour mettre en œuvre ce programme de travail, la FN-CAUE s'appuie sur le Groupe opérationnel « Transition énergétique » (issu de l'axe de progrès n°5 du projet de réseau) dont Renaud Barrès, directeur du CAUE de l'Aude, comme référent national sur les questions d'énergie.

PARTICIPATION AUX CHANTIERS THÉMATIQUES DU MEDDE ET DU MLETR : PAYSAGE ET PLU



Le ministère de l'Écologie et du Développement durable, via le Bureau des Paysages et de la Publicité, s'engage pleinement en faveur du paysage, grand oublié du « Grenelle » de l'Environnement et de la Conférence environnementale de 2012. Cette politique ministérielle se concrétise depuis 2012 par le lancement de plusieurs chantiers nationaux d'envergure visant à revaloriser les outils à disposition des acteurs du paysage, à diffuser une culture du paysage dans les politiques publiques et à renforcer le rôle des professionnels sur le terrain.

Dans ce cadre, la FNCAUE a été conviée, avec d'autres grands réseaux nationaux (FFP, FNAU, FNE, APCE, AdCF…), à participer à différents chantiers complémentaires faisant l'objet de nombreuses réunions de pilotage :

- un chantier 2013-2014 sur la relance des plans de paysage [1] (avec la conception d'un guide à l'usage des élus et des professionnels du paysage) ;
- un chantier 2013-2014 sur la réforme de la publicité et de l'affichage (conception d'un guide pour les élus) engagé en 2013 ;
- un chantier 2013-2014 sur les atlas de paysage [2] (avec un bilan et un travail de fond sur leur méthodologie) ;
- une concertation nationale sur le projet de loi-cadre sur la biodiversité ;
- un chantier interprofessionnel sur les métiers du paysage ;
- un chantier 2014-2015 de réflexion sur la préfiguration d'ateliers de recherche-action sur les relations entre paysages, territoires et transitions [3].

Pour sa part, le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a lancé, dans les suites des nouvelles dispositions de la loi ALUR, une réflexion de fond sur la rénovation du règlement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dont les réunions ont commencé fin 2014.

LES CHANTIERS AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Les responsables du pôle national de compétences « Aménagement et développement durable des territoires » du CNFPT géré par l'INSET de Dunkerque ont été associés au comité de pilotage de l'étude « Ingénierie, urbanisme et intercommunalité » (2011-2013), manifestant ainsi un rapprochement FNCAUE - CNFPT.

Celui-ci s'est poursuivi avec la participation de la Fédération aux Rencontres de l'urbanisme durable organisées à Toulouse par le CNFPT (Yves Brien, FNCAUE et Arnaud Dutheil, directeur du CAUE de la Haute-Savoie) les 22 et 23 octobre.

La perspective de la signature d'une convention d'engagement se profile pour 2015 pour partager des informations sur :

- les collaborations menées entre les CAUE et les Délégations régionales du CNFPT ;
- les métiers impactés par la transition énergétique et les métiers qui émergent dans ce cadre ;
- la question du patrimoine et les enjeux de rénovation thermique ;
- les impacts de la réforme de l'instruction des autorisations du droit des sols et les actions menées par les CAUE sur ce sujet (acculturation urbaine, qualité patrimoniale, aide à la structuration des services d'instruction, etc.) et par le CNFPT.

Des collaborations seront de même envisagées pour structurer une offre de formation et de services cohérente avec la participation de la FNCAUE au comité d'experts du pôle de compétences « Urbanisme – Aménagement » de l'INSET de Dunkerque et la coproduction de journées d'actualité ou d'études.



1 La FNCAUE a délégué Bertrand Deladerrière, directeur adjoint du CAUE de Seine-et-Marne et paysagiste, pour suivre ce chantier technique, puis à Myriam Bouhaddane-Raynaud, paysagiste-urbaniste au CAUE du Gard, pour la phase finale et de mise en œuvre du concours national.

2 La FNCAUE a délégué Myriam Bouhaddane-Raynaud, paysagiste-urbaniste au CAUE du Gard, pour suivre ce chantier technique.

3 La FNCAUE a délégué Valérie Kauffmann, directrice adjointe, paysagiste et urbaniste au CAUE de l'Essonne, et Myriam Bouhaddane-Raynaud, paysagiste-urbaniste au CAUE du Gard, pour suivre ce chantier technique.



ELABORATION DU PROJET DE RÉSEAU

Conçu dès l'été 2013, le processus d'élaboration du projet de réseau se poursuit jusqu'en juin 2014, moment majeur de son vote et de sa communication vers l'extérieur à l'occasion du congrès national des CAUE.

Méthode

Ce chantier a été réussi dans des délais très courts tout en associant l'ensemble du réseau. Une méthode a été arrêtée avec les instances fédérales :

- création d'un groupe de travail pour chaque axe de progrès mis en évidence en 2013 (« CAUE & métropolisation », « Articulation CAUE & ingénierie publique », « CAUE, démocratisation de l'architecture et permis de construire », « CAUE & urbanisme », « CAUE, accompagnateur de la transition énergétique ») ;
- constitution des groupes pilotés par des professionnels identifiés de CAUE et URCAUE adhérents (à liste fermée) ;
- 3 journées de travail simultanées des 5 groupes à Paris ;
- dans chaque groupe, parmi les membres participants sont désignés un pilote, un copilote, un rédacteur (assure la rédaction à chaque étape et jusqu'au document final) et un candide ;
- des réunions de concertation réparties à Paris, Bordeaux et Lyon, ayant vocation à confronter les propositions à tous les professionnels de CAUE et URCAUE (près de 70% du réseau représentés) ;
- une conférence des Présidents en avril 2014 pour questionner ces responsables et ajuster le projet. 25 Présidents ou représentants élus de CAUE y ont participés.

Production

Le réseau a ainsi pu formuler une vision de l'intérêt public en AUE, dans une société qui a considérablement changé. Il a porté un regard sur les nouveaux acteurs publics et privés, sur ses modalités d'intervention. Il a intégré les évènements de 2013 et a pu prendre le recul nécessaire pour penser des solutions non pas seulement à un an, mais à cinq ans voire à 10 ans.
Constatant sa diversité, la richesse de nos expériences, il en a aussi mesuré les limites et les a questionnées pour trouver de nouveaux points d'ancrage, des lignes de forces plus rassemblées et porteuses d'un avenir renouvelé pour le CAUE. Il s'est enfin accordé sur des choix et des messages clairs.

Le projet « Vers un CAUE Acte II » — disponible en deux versions sur le site de la FNCAUE — met en avant une stratégie d'ensemble, des axes de progrès et des propositions transversales. De ces orientations — dont certaines sont accrochées à des lois programmées, d'autres liées à des partenaires et d'autres enfin à la seule mobilisation du réseau — découlent un programme d'actions à court et moyens termes.

ORGANISATION DU TRAVAIL EN RÉSEAU

Dès l'adoption du projet de réseau, il a été décidé de plusieurs dispositifs :

- la représentation du réseau la plus fréquente possible dans les chantiers et comités nationaux, par la FNCAUE ou des mandatements de responsables CAUE ;
- une veille législative active sur les lois majeures qui croisent le projet de réseau ;
- la mobilisation de l'équipe technique fédérale centrée sur l'accompagnement du projet de réseau ;
- la continuité du fonctionnement des instances statutaires ;
- une organisation de la production collective autour des pôles existants reconduits, de groupes opérationnels (certains maintenus, d'autres non, d'autres nouveaux), et de cellules d'expertise.

Pour ce dernier point, les questions se sont posées en effet sur ce qui devait, ce qui pouvait être porté, soutenu, accompagné par le niveau fédéral national, et sur l'économie globale des moyens humains ou financiers à réaliser. L'organisation collective s'est ajustée dans le prolongement de ce qui existait auparavant pour mettre en œuvre les orientations récentes choisies collectivement.

Elle s'organise au travers des lieux préexistants et de nouveaux lieux et distinguent :

- des lieux portant sur des objets reconnus d'intérêt national pour et par le réseau, (dits « fédéraux »). Ils sont structurants, permanents ou temporaires et émergent du projet du réseau de juin 2014 ;
- ceux de niveau régional (URCAUE ou collèges régionaux), chacun d'entre eux ayant défini ses propres statuts, fonctionnement et moyens ;
- Il existera toujours des CAUE qui se retrouvent aussi sur des enjeux moins nationaux, autour de points communs ou de préoccupations partagées et sont dans ce cas dégagés de tout objectif de production de portée nationale à court ou moyen terme.

Pour ce qui concerne les **orientations d'intérêt national**, précisées dans le projet adopté en juin 2014, le réseau organise ce qui appelle une veille active, une mutualisation, une communication et une production collective, autour de 3 dispositifs :

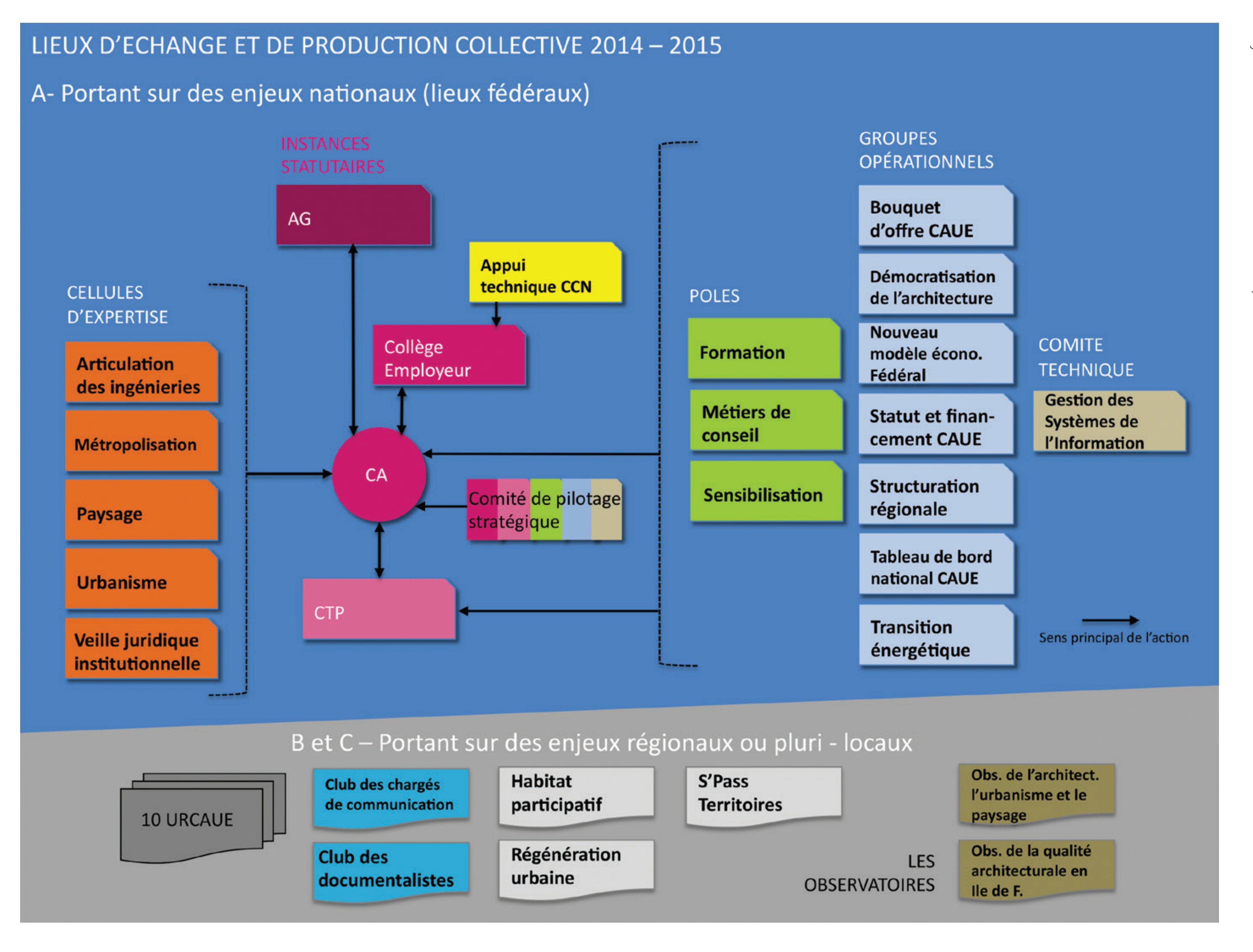
- **des pôles**, qui prolongent ceux existant auparavant, pérennes et structurants ;
- **des groupes opérationnels**, ponctuels, créés souvent pour un an, avec une production finale attendue ;
- **des cellules d'expertise**, activables par la FNCAUE selon le besoin.

Chacun de ces dispositifs est piloté par un directeur de CAUE ou d'URCAUE ou par un membre de l'équipe fédérale.

Un appel à participation vers tous les CAUE et URCAUE en septembre 2014 a été lancé en septembre 2014 pour la mobilisation dans ces différents dispositifs. Au total, près de 60 % du réseau a souhaité contribuer, avec 250 participants inscrits.

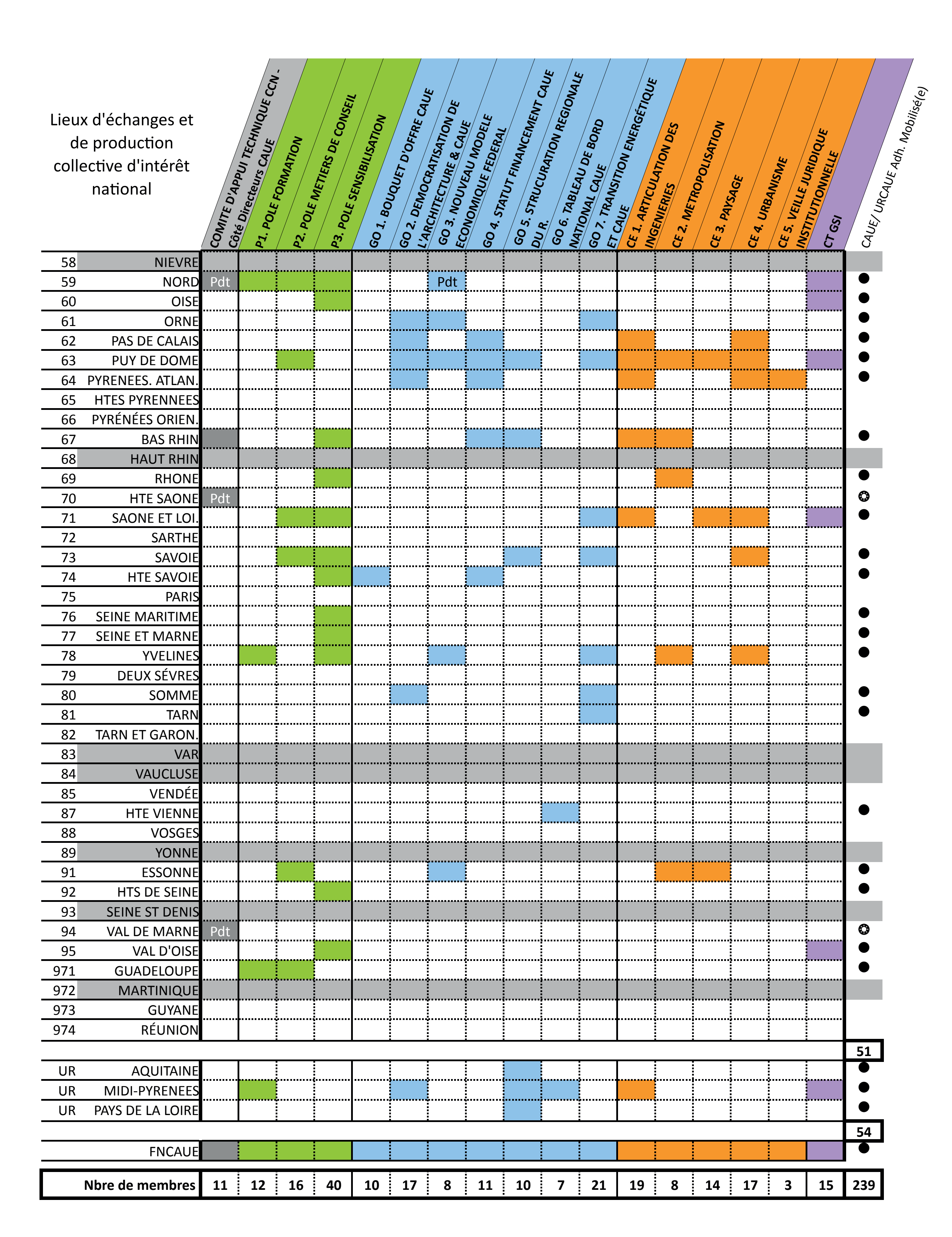
Un document a été publié fin 2014 par la FNCAUE pour rendre compte de l'organisation, des finalités, de l'état d'avancement des actions pour « agir ensemble » et de cette mobilisation du réseau.

• *Synthèse des actions mutualisées 2014*



• *Lieux d'échanges et de production collective d'intérêt national*

Lieux d'échanges et de production collective d'intérêt national		COMITE D'APPUI TECHNIQUE CCN - Côté Directeurs CAUE	P1. POLE FORMATION	P2. POLE METIERS DE CONSEIL	P3. POLE SENSIBILISATION	GO 1. BOUQUET D'OFFRE CAUE	GO 2. DEMOCRATISATION DE L'ARCHITECTURE & CAUE	GO 3. NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE FEDERAL	GO 4. STATUT FINANCEMENT CAUE	GO 5. STRUCURATION REGIONALE DU R.	GO 6. TABLEAU DE BORD NATIONAL CAUE	GO 7. TRANSITION ENERGÉTIQUE ET CAUE	CE 1. ARTICULATION DES INGENIERIES	CE 2. METROPOLISATION	CE 3. PAYSAGE	CE 4. URBANISME	CE 5. VEILLE JURIDIQUE INSTITUTIONNELLE	CT GSI	CAUE/ URCAUE Adh. Mobilisé(e)
1	AIN	■																	●
2	AISNE																		
3	ALLIER																		
5	HAUTES ALPES				■				■										●
6	ALPES MARITIMES																		
7	ARDECHE																		
9	ARIEGE																		
11	AUDE		■		■		■		■			■			■				●
12	AVEYRON	Pdt																	○
13	B. DU RHONE				■														●
14	CALVADOS																		
15	CANTAL						■						■						●
16	CHARENTE											■							●
17	CHARENTE MAR.																		
18	CHER																		
19	CORREZE			■								■							●
20B	HAUTE CORSE																		
20A	CORSE DU SUD																		
21	COTE D'OR																		
22	COTE D'ARMOR		■	■	■		■				■	■						■	●
23	CREUSE																		
24	DORDOGNE																		
25	DOUBS				■														●
26	DROME		■		■		■					■	■			■			●
27	EURE			■	■		■	■	■				■			■			●
28	EURE ET LOIR	■			■		■												●
29	FINISTÈRE																		
30	GARD				■										■				●
31	HTE GARONNE																		
32	GERS																		
33	GIRONDE		■		■	■							■		■	■			●
34	HERAULT				■	■	■		■	■		■	■	■		■			●
36	INDRE																		
37	INDRE-ET-LOIRE	■		■		■					■		■		■			■	●
38	ISERE																		
39	JURA			■		■							■					■	●
40	LANDES																		
41	LOIR ET CHER				■														●
43	HAUTE LOIRE																		
44	LOIRE ATLANTIQ																		
45	LOIRET		■	■	■			■	■		■		■		■	■		■	●
46	LOT			■		■	■					■			■				●
47	LOT ET GARON.																		
48	LOZERE																		
49	MAINE ET LOIRE			■					■		■	■	■		■	■		■	●
50	MANCHE				■														●
52	HAUTE MARNE																		
53	MAYENNE	Pdt						Pdt											○
54	MEURTHE ET M.											■	■						●
55	MEUSE																		
56	MORBIHAN	■	■	■	■	■							■			■		■	●
57	MOSELLE					■				■			■				■		●



	Lieux d'échanges et de production collective d'intérêt national	COMITE D'APPUI TECHNIQUE CCN - Côté Directeurs CAUE	P1. POLE FORMATION	P2. POLE METIERS DE CONSEIL	P3. POLE SENSIBILISATION	GO 1. BOUQUET D'OFFRE CAUE	GO 2. DEMOCRATISATION DE L'ARCHITECTURE & CAUE	GO 3. NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE FEDERAL	GO 4. STATUT FINANCEMENT CAUE	GO 5. STRUCURATION REGIONALE DU R.	GO 6. TABLEAU DE BORD NATIONAL CAUE	GO 7. TRANSITION ENERGÉTIQUE ET CAUE	CE 1. ARTICULATION DES INGENIERIES	CE 2. METROPOLISATION	CE 3. PAYSAGE	CE 4. URBANISME	CE 5. VEILLE JURIDIQUE INSTITUTIONNELLE	CT GSI	CAUE/ URCAUE Adh. Mobilisé(e)
58	NIEVRE																		
59	NORD	Pdt	■	■	■			Pdt										■	●
60	OISE				■													■	●
61	ORNE						■	■				■							●
62	PAS DE CALAIS						■		■				■			■			●
63	PUY DE DOME			■			■	■	■	■		■	■	■	■	■		■	●
64	PYRENEES. ATLAN.						■		■				■			■	■		●
65	HTES PYRENNEES																		
66	PYRÉNÉES ORIEN.																		
67	BAS RHIN	■			■				■	■			■	■					●
68	HAUT RHIN																		
69	RHONE				■									■					●
70	HTE SAONE	Pdt																	❂
71	SAONE ET LOI.			■	■							■	■		■	■		■	●
72	SARTHE																		
73	SAVOIE			■	■					■		■				■			●
74	HTE SAVOIE				■	■			■										●
75	PARIS																		
76	SEINE MARITIME				■														●
77	SEINE ET MARNE				■														●
78	YVELINES		■		■			■				■		■		■			●
79	DEUX SÉVRES																		
80	SOMME						■					■							●
81	TARN											■							●
82	TARN ET GARON.																		
83	VAR																		
84	VAUCLUSE																		
85	VENDÉE																		
87	HTE VIENNE										■								●
88	VOSGES																		
89	YONNE																		
91	ESSONNE			■				■						■	■				●
92	HTS DE SEINE				■														●
93	SEINE ST DENIS																		
94	VAL DE MARNE	Pdt																	❂
95	VAL D'OISE				■													■	●
971	GUADELOUPE		■	■															●
972	MARTINIQUE																		
973	GUYANE																		
974	RÉUNION																		
																			51
UR	AQUITAINE									■									●
UR	MIDI-PYRENEES		■				■			■	■		■					■	●
UR	PAYS DE LA LOIRE									■									●
																			54
	FNCAUE	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	●
	Nbre de membres	**11**	**12**	**16**	**40**	**10**	**17**	**8**	**11**	**10**	**7**	**21**	**19**	**8**	**14**	**17**	**3**	**15**	**239**

Seules les URCAUE avec salarié-s sont mentionnées.
Plusieurs personnes d'un même CAUE / URCAUE peuvent participer à un même lieu d'échange et de production.

CAUE non adhérent à la FNCAUE au 1er décembre 2014

LE PROJET DE RÉSEAU VERS UN ACTE II DU CAUE

Le projet de réseau « Vers un acte II du CAUE » a été adopté en assemblée générale le 11 juin 2014, dans le cadre du Congrès national des CAUE.

Avec cet outil, le réseau des CAUE a su passer d'une situation de crise à la construction lucide et sereine d'une voie de sortie « par le haut ». Renforcer ce qui marche, développer ce qui émerge et répond aux nouveaux besoins des usagers, anticiper sur les évolutions à venir, ce projet constitue un corpus de propositions concrètes sur lesquels chaque CAUE peut s'appuyer pour conduire, en l'adaptant à la réalité du contexte local, son positionnement stratégique et rendre plus lisible et accessible son offre de services.

Le projet de réseau comprend des propositions de 3 natures différentes :
- les évolutions voulues par les CAUE pour eux-mêmes, qui n'appellent pas de modification de loi ou de décret ; elles peuvent aller jusqu'à nécessiter des évolutions de la FNCAUE ;
- celles portant sur des engagements partenariaux nouveaux, au niveau national et déclinable éventuellement ou aidant à la relation avec ce partenaire au niveau local ;
- celles appelant une évolution législative (d'une loi relative à l'AUE, à la loi de 1977...).

→ Inflexions générales

- Métropolisation : porter un scénario d'avenir pour les services CAUE sur l'ensemble du territoire français, dès maintenant dans le cas de la métropole de Lyon, demain dans ceux du Grand Paris, d'Aix Marseille et d'autres métropoles s'ils étaient menacés.
- Articulation des ingénieries : viser des formes d'articulation souples, ouvertes et réversibles entre le CAUE et les autres ingénieries. Pour une contribution efficace du CAUE, renforcer son rôle de stimulation et de qualification de la commande publique vers le marché.
- Démocratisation de l'architecture, permis de construire : accentuer l'effet levier du conseil CAUE dédié au particulier, par l'implication de la collectivité territoriale et l'articulation avec les politiques d'urbanisme. Intégrer la transition énergétique systématiquement dans tout conseil architectural.
- Urbanisme : déployer davantage la compétence du CAUE à l'échelle intercommunale. Mobiliser plus fortement sa capacité de mise en relation entre maîtrise d'ouvrage publique et secteur privé.
- Transition énergétique : généraliser les services du CAUE sur la question énergétique dans tout le territoire national. Apporter l'expérience et la compétence transversale du CAUE dans des dispositifs nationaux existants. Formaliser et généraliser le conseil couplant systématiquement architecture et énergie.

→ Les versions courtes (8 pages) et longues (28 pages) du projet de réseau « vers un acte II du CAUE » sont accessibles depuis le site internet de la FNCAUE www.fncaue.fr
→ Les séquences filmées du Congrès national des CAUE sont disponibles en intégralité sur la chaine YouTube de la FNCAUE.

10 PROPOSITIONS CONCRÈTES – PARMI D'AUTRES - QUI DÉCOULENT DE CES INFLEXIONS STRATÉGIQUES

Métropolisation
1. Le maintien d'un service CAUE dans les nouvelles métropoles sui generis

Articulation des ingénieries
2. La participation du CAUE à une mise en réseau des acteurs et non à des structures intégratrices

Démocratisation de l'architecture et permis de construire
3. Un dispositif global dédié au particulier, généralisé dans les territoires, reliant l'architecture aux enjeux énergétiques et urbanistiques et mobilisant les collectivités

Urbanisme
4. Une offre de services accompagnant les intercommunalités dans la préparation de la planification territoriale, un accompagnement dans la structuration de leur compétence en matière d'urbanisme

Transition énergétique
5. Un appui aux collectivités territoriales et aux intercommunalités, dans tous les départements, susceptibles de porter des plateformes locales de la rénovation énergétique (destinées aux particuliers)
Un accès facilité au conseil architectural pour les particuliers en faisant jouer au CAUE un rôle spécifique dans l'organisation du « guichet unique » du conseil en énergie

Transversalement aux 5 axes
6. Définition d'un socle commun de l'offre technique et culturelle des CAUE
7. La généralisation d'une pratique régionale ou interrégionale au sein du réseau
8. L'animation du réseau d'acteurs locaux de l'AUE

Propositions relatives aux conditions de mise en œuvre de l'acte II
Sous réserve du maintien des fondamentaux du CAUE (insécabilité des missions, gouvernance, ressource fiscale) :
9. Le toilettage du socle législatif
10. Le financement consolidé

Aux propositions s'ajoute la nécessité d'une Fédération nationale des CAUE renforcée pour promouvoir et œuvrer à l'externe aux engagements proposés, et accompagner les CAUE dans leur mise en mouvement en interne.

Le Président de la Fédération a présenté ces propositions lors du congrès national des CAUE, les 10 et 11 juin 2014, à la Ministre de la Culture, aux représentants des associations d'élus et de professionnels présents, à la presse et aux participants de la manifestation. Point d'orgue d'un processus commencé en octobre 2013, le congrès a marqué la fin de la réflexion prospective du réseau et le temps de l'engagement dans l'action.

OFFRE NATIONALE DE FORMATION DES CAUE


crédit CAUE47

L'offre nationale de formation est constituée à partir de l'appel à projet annuel auquel répondent les CAUE et URCAUE volontaires.

Les formations proposées doivent répondre aux critères de définition et de déontologie exprimés dans la Charte nationale de formation des CAUE (accessible sur http://fncaue.fr/IMG/pdf/charte_formation15-03-2012.pdf). Elles peuvent être dédiées exclusivement à la professionnalisation des personnels de CAUE, ou être conçues en mode multi-public, à l'attention des professionnels du cadre de vie (architectes, paysagistes, urbanistes), d'élus, de techniciens, de personnels de collectivités ainsi que de structures de conseil (y compris CAUE).

L'offre nationale de formation ne rassemble que les formations ouvertes au plan national.

Le pôle fédéral « Formation », reconnu par les partenaires sociaux comme lieu d'observation des besoins en formation des équipes CAUE, lieu d'expertise et d'élaborations de stratégie en matière de formation, a organisé un seul appel à projets pour le catalogue de l'Offre nationale de formation des CAUE 2014-2015. Celui-ci a été clôturé le 31 juillet 2014. Il a permis de recueillir 44 propositions de formations, programmées sur le second semestre 2014 et l'année 2015.

Ces formations ont fait l'objet d'une valorisation sur le site Internet de la fédération, dans la partie dédiée à l'offre nationale de formation des CAUE : http://formation.fncaue.fr/liste.html

Animer, mutualiser

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RÉSEAU

Vers un acte II du CAUE / Projet de réseau, année 1

Le projet « Vers un CAUE Acte II » met en avant une stratégie d'ensemble, des axes de progrès et des propositions transversales. De ces orientations - dont certaines sont accrochées à des lois programmées, d'autres liées à des partenaires et d'autres enfin à la seule mobilisation du réseau – découlent un programme d'actions à court et moyens termes.

Dès son adoption, il a été décidé de plusieurs dispositifs :
- une organisation de la production collective autour des **pôles** existants reconduits, **de groupes opérationnels** (certains maintenus, d'autres pas, d'autres nouveaux), et de **cellules d'expertise** (cf. document « Agir ensemble ») ;
- la représentation du réseau la plus fréquente possible dans les chantiers et comités nationaux, par la FN-CAUE ou des mandatements de responsables CAUE ;
- une veille législative active sur les lois majeures qui croisent le projet de réseau ;
- la mobilisation de l'équipe technique fédérale centrée sur l'accompagnement du projet de réseau ;
- la continuité du fonctionnement des instances statutaires...
- Le projet de réseau CAUE, adopté en juin 2014, est disponible sous deux versions :
- une version longue, envoyée à chaque CAUE, et accessible sur le site internet CAUE de la Fédération dans la partie réservée aux membres ;
- une version courte, pour ces mêmes destinataires, mais aussi pour un public externe (partenaires nationaux, locaux des CAUE, presse,...).

ACTIVITÉ DES PÔLES MÉTIERS

Pôle « Formation »

Le pôle formation s'est réuni le 27 mars, 10 septembre et le 17 octobre 2014.
Il a géré l'appel au réseau qui a permis de constituer **l'Offre nationale de formation 2015**. Avec 44 actions de formation représentant 119 journées/groupes, 9 CAUE, 4 Unions régionales et la Fédération, l'offre nationale de formation 2014 constitue un « bon cru ».

Les responsables du pôle ont présenté le 21 octobre à la Commission paritaire nationale de la Convention collective nationale CAUE (CPNCC) la sélection des formations jugées prioritaires pour le réseau. 14 formations ont été retenues à ce titre.

Le pôle s'est enrichi de nouveaux membres. Son activité de la fin de l'année a été dominée par la réforme de la Formation professionnelle continue qui concerne le réseau des CAUE à trois titres :
- les salariés, leurs droits à la formation et l'usage qu'ils en font ;
- les employeurs, responsables de la politique de formation de leur structure ;

- leurs représentants respectifs ayant en charge, au sein du paritarisme, les orientations et la gestion des fonds de la formation professionnelle de la branche des CAUE.

A l'échelle nationale, la réforme vise un ciblage des fonds de la formation vers les personnes peu ou pas qualifiées et vers les personnes sans emploi. Le modèle économique sur lequel le réseau des CAUE a fonctionné depuis 6 ans — avec une consommation des fonds de formation multiplié par 4 entre 2006 et 2013 — va donc être nettement modifié.

Pour la cogestion de la branche, la réforme instaure une responsabilité accrue car l'ensemble des orientations générales de la gestion des fonds relèvera de la décision et du bon fonctionnement des instances paritaires de la branche. Pour maintenir la même efficacité que celle atteinte jusqu'alors par le réseau des CAUE, il sera encore plus nécessaire d'anticiper et d'opérer un suivi en temps réel des fonds de formation de la branche.



crédit CAUE64

Le pôle souhaite voir se pérenniser son rôle de « dispositif de soutien emploi formation » qui nécessite de renforcer les compétences en ingénierie de formation et contribuer ainsi à la création d'une filière qualifiante de formation pour le réseau.
En 2015, il œuvrera dans ce sens et préparera l'Offre nationale de formation 2016 par un appel à projet vers le réseau entre avril et mai.

Le pôle porte la stratégie collective des CAUE en matière de formation et engage des relations avec des partenaires nationaux le sollicitant pour des projets de collaborations, comme par exemple le Pôle de compétences national « Aménagement et développement durable des territoires » du CNFPT, ou l'ADEME en partenariat avec le CNOA sur la formation des architectes à la transition énergétique.
Il poursuit par ailleurs la démarche de reconnaissance « de fait » des CAUE en tant qu'organismes de formation des élus locaux s'affranchissant de l'obligation de demande d'agrément national CNFEL.

Pôle « métiers de conseil »



crédit CAUE05

Après plusieurs mois d'interruption, le pôle « métiers de conseil » prévoit de se réunir en 2015 sur des bases renouvelées.
Le travail patient d'élaboration d'un répertoire des gestes professionnels, pour être valorisé, doit être traduit en fiches métiers d'emplois repères.

Les travaux des autres pôles et groupes et le nouveau contexte influeront sur la manière dont ces fiches métiers doivent se concevoir, notamment :

- la perspective de filière qualifiante pour la branche mettant en avant la spécificité de l'exercice des métiers en CAUE ;
- les travaux du Groupe « bouquet d'offre/ socle commun » qui touchent directement au binôme « Posture institutionnelle/ métiers et compétences » ;
- les travaux du groupe « démocratisation de l'architecture qui ouvrent un chantier sur l'exercice du conseil : organisation, métier, déontologie ;
- les travaux du groupe « transition énergétique » qui développe une approche nouvelle de la définition du conseil en énergie couplé au conseil architectural.

Pôle « sensibilisation »

→ Groupe « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes »

Le groupe « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes » contribue à la mise en œuvre des politiques nationales de diffusion de la culture architecturale, de l'enseignement artistique et culturel et des pratiques pédagogique auprès des jeunes. Il travaille à ce titre en étroite collaboration avec les services de la Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.



crédit CAUE974

La sensibilisation est l'un des axes stratégiques à développer auprès des publics aussi bien dans l'actuelle loi sur l'architecture que dans la future loi sur la liberté de création architecture et patrimoine.

L'égal accès de l'ensemble des citoyens à la culture architecturale sous-tend son portage par des actions de médiation et de diffusion qui touchent un large public, en particulier celui de l'enseignement et de l'école mais aussi celui des personnes qui construisent, les associations relais du cadre de vie ou les élus.

Dans cette perspective, les CAUE entendent rappeler le rôle qu'ils jouent depuis leur création, leurs expériences acquises et leur adaptation aux nouveaux modes de transmission qu'ils ont mis en place. Ils se sont notamment appuyés sur des politiques publiques à l'initiative du ministère de la Culture et du ministère de l'Education nationale pour l'enseignement artistique ; ils ont proposé et organisé des outils de connaissances pour les particuliers et maîtres d'ouvrages, animé des sessions de participation des habitants. Ils ont ainsi largement contribué à faire découvrir et faire comprendre l'architecture et la ville contemporaine.



crédit CAUE01

Dans l'intérêt des publics et afin de multiplier l'impact de ces actions, rares sont celles qui ne font pas appel à un partenariat ouvert soit avec des villes, des communes, des organismes culturels divers, des établissements scolaires, des associations. Aussi, les CAUE souhaitent montrer leur capacité à rassembler des publics différents autour de lieux, de thèmes et de problématiques et dynamiser ces actions de sensibilisation dont ils ont une réelle expertise.

Le groupe rassemble des personnels de CAUE engagés dans des actions de sensibilisation à l'architecture, à la ville et aux paysages désireux de rassembler leurs compétences et expertise dans ce domaine, diffuser et promouvoir leurs travaux à l'échelle nationale, organiser des rencontres de formation sur l'éducation et la sensibilisation à l'architecture, à la ville, au paysage et à l'environnement aussi bien pour leur propre réseau que pour leurs partenaires.

En 2014, le groupe a travaillé à la **conception de l'ouvrage *Les CAUE, une culture de la sensibilisation*** souhaité communément avec la Direction générale des Patrimoines.

Cette édition a donc pour objectif de rendre plus lisible cette mission de sensibilisation des CAUE, d'exprimer les lignes d'interventions développées et leurs spécificités par rapport à d'autres réseaux : connaissance fine du territoire et de ses acteurs, proximité du service aux habitants, lieux de ressources et de diffusion, maîtrise de l'ingénierie culturelle articulée avec les autres missions de conseil et de formation qui s'enrichissent mutuellement.
Cet ouvrage s'adressera à tous les publics décideurs d'actions de sensibilisation : institutions de l'éducation et de la culture, services culture des collectivités, directions d'associations culturelles, élus. Elle sera un support de communication pour l'ensemble du réseau CAUE.

Le projet rédactionnel établi à partir de l'inventaire réalisé sur l'ensemble du réseau et qui sera actualisé en 2015 débouchera sur une publication en 2015.



crédit CAUE69

Le groupe a également travaillé à la préparation du **cycle de formation « L'architecture, un art et des techniques. Comment transmettre ? »** (3e session) qui, pour des raisons techniques, est programmé en 2015. Cette formation est organisée autour des enjeux de la transmission de la culture architecturale, urbaine et paysagère et constitue autant un temps de formation des personnels CAUE et qu'une ouverture sur les activités d'autres partenaires. Il peut être l'occasion de préparer un travail partenarial plus actif avec les autres structures culturelles. Cette formule devrait favoriser les échanges inter-structures et permettre d'envisager de nouvelles formes de mutualisation.
Les publics visés sont les personnels CAUE, les enseignants relais dans les CAUE, les professionnels de la transmission de la culture architecturale, urbaine et paysagère.
La formation se déroulera aux Ateliers de l'Isle d'Abeau.

Le groupe a poursuivi **son actualisation de l'espace pédagogie** sur le site fédéral et du **portail « Sensibiliser à l'architecture, à l'environnement, la ville et au paysage »**, portail des professionnels de la transmission de la culture architecturale, vecteur fort de la mutualisation et de la mise en réseau.
Un temps important a été consacré à la refonte des fonctions de *back-office* en vue de parer à l'obsolescence du site et de l'insérer dans la refonte générale du site. Ceci permettra une plus grande accessibilité, une plus grande ergonomie et permettra de relier plus aisément les fonctionnalités du portail avec les actualités diffusées par les sites des CAUE et URCAUE.

Enfin, le groupe a bénéficié de l'animation d'une professionnelle du CAUE du Doubs pour la gestion de ses activités courantes (réunions, pilotage de projets et diffusion de l'information).

→ Groupe « Urba CAUE »



atelier CAUE • URBA

LE PLU INTERCOMMUNAL
un outil de projet en faveur du développement durable

LE PROJET URBAIN PARTENARIAL,
un outil de financement des équipements publics

Le groupe « Urba CAUE » a rejoint le pôle sensibilisation en 2013 compte-tenu de la dimension de sensibilisation de ses productions documentaires.

En 2014, le groupe a organisé une formation « La concertation en urbanisme et en aménagement », les 14 et 15 octobre et 20 novembre 2014. Il a également finalisé les dépliants *PLU Intercommunal, un outil en faveur du développement durable* (mis à jour, suite aux évolutions législatives) et *Projet urbain partenarial, un outil de financement des équipements publics*.

En 2015, il a en projet la diffusion des deux dépliants susnommés et la réalisation d'une nouvelle plaquette sur la concertation en urbanisme et aménagement. Il a programmé en juin une formation : « La commande de maîtrise d'œuvre urbaine. De la planification urbaine à celle de la construction de l'école en passant par la création d'un quartier — Les procédures au service du projet urbain ».

ACTIVITÉ DES GROUPES OPÉRATIONNELS

Chacun des sept groupes opérationnels est mandaté sur une ou plusieurs orientations ou actions du projet de réseau.

Go 1 - Groupe Opérationnel n°1 : Bouquet d'offre / Socle commun

Objectif : faire comprendre comment se déclinent les missions des CAUE sur les territoires, le spectre et les limites de leurs actions, et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

Le groupe a travaillé à la production quatre documents présentant l'offre de services destinés aux quatre familles de publics cibles des CAUE : décideurs, professionnels, éducateurs et habitants.
La publication est prévue pour 2015, année marquée par le renouvellement des élus départementaux et régionaux. Des croisements sont prévus avec le groupe chargé du bilan annuel (GO n°6) et celui sur l'analyse des nouvelles formes de conseils aux particuliers (GO n°2).

Go 2 - Groupe Opérationnel n°2 : Démocratisation de l'architecture »

→ Propositions pour le projet de loi sur la Liberté de création architecture et patrimoine (LCAP)
Objectif : analyser l'avant projet de loi dans ce qui concerne le CAUE. Le groupe a produit une analyse critique de l'article L-652 et a élargi sa réflexion sur l'ensemble du projet de loi pour trouver d'autres voies de progrès, dans le sillage de la stratégie définie dans le projet de réseau.



crédit CAUE64

Ses propositions, enrichies par un examen en CTP, ont permis d'élaborer une note de 8 propositions remises à la Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2015.

→ Analyse des formes de conseil aux particuliers en lien avec les collectivités
Objectif : faire le point sur les formes du conseil au particulier CAUE exercé en partenariat avec les collectivités et assumé par des professionnels du secteur privé « labellisés » CAUE.
La Fédération et plusieurs CAUE sont interrogés ou s'interrogent sur le développement de cette pratique. L'analyse alimentera la réflexion globale sur l'organisation du conseil sur l'ensemble du réseau et nourrira le dialogue fédéral avec les professionnels du secteur privé.

→ Suivi des expérimentations DRAC – CAUE
Objectif : Analyser les relations et les conventions DRAC-CAUE et préconiser une position nationale dans le cadre des expérimentations dans trois régions mises en place par le ministère de la Culture et de la Communication (Aquitaine, Lorraine et Pays-de-la-Loire). Leurs résultats devraient nourrir la réflexion dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la liberté de création, architecture patrimoine. Les 14 CAUE parties prenantes de ces démarches dans les trois régions ont été associés. Ils ont échangé sur leurs propositions et coordonné leurs actions.

Go 3 - Groupe Opérationnel n°3 - Nouveau modèle économique fédéral

Le groupe s'est réuni le 19 novembre 2014. Le groupe a proposé aux instances fédérales une révision du mode de calcul de la cotisation, en cohérence avec les moyens nécessaires avec la mise en œuvre du projet de réseau. Celui-ci a été adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 janvier 2015.

Le groupe effectuera en 2015 l'évaluation de la campagne d'adhésion pour apporter d'éventuels correctifs au mode de calcul. Il poursuivra son travail sur le modèle économique fédéral à plus long terme et ouvrira un chantier sur l'évolution des statuts de la fédération.

Go 4 - Groupe Opérationnel n°4 - Statut, Financement

Objectif : contribuer à la réflexion sur l'amélioration de l'application des dispositions en vigueur, sur les éventuelles évolutions législatives nécessaires.

Le groupe a été mis en place à l'automne. Il a été sollicité à plusieurs reprises dans le cadre de l'examen du projet de loi NOTRe.
Il poursuivra ses travaux en 2015 en les situant à deux niveaux d'enjeux :
- Evolution minimum des statuts sur des aspects spécifiques pour adaptation aux évolutions juridiques.
- Evolution des statuts sur des points plus complexes et impliquant la stratégie.

GO 5 - Groupe Opérationnel n°5 - Structuration régionale

- *La France des 13 régions*



crédit Ministère de l'Intérieur

Le groupe structuration régionale avait déjà engagé des réflexions dès 2010 et travaillé à la comparaison des statuts des URCAUE actives et pointé la difficulté à voir se développer leur nombre de manière spontanée pour des raisons de seuils.
Trois niveaux de raisons d'être de ces organisations ont été relevés :

- niveau institutionnel : contributions aux concertations de niveau régional et au débat public,
- niveau stratégique : mise en commun des positionnements stratégiques de chaque CAUE,
- niveau opérationnel : mise en commun de moyens et harmonisation des programmations d'actions.

La fusion de régions et le nouveau découpage des périmètres régionaux à partir du 1er janvier 2016 a incité les CAUE concernés à se rencontrer spontanément par régions.
Les travaux du groupe devraient permettre d'accompagner ces mutations en ouvrant notamment le chantier d'éventuels statuts-types pour les URCAUE.
Le groupe intègrera les spécificités des DOM pour des recommandations adaptées à leur singularité.

GO 6 - Groupe Opérationnel n°6 - Tableau de bord national CAUE

Objectif : Elaboration de l'outil national de *reporting* du réseau des CAUE.
Ce projet est au cœur du projet de réseau « Vers un Acte II du CAUE » et constitue une recommandation majeure du rapport de mission IGAC-CGEDD sur le CAUE.
Une première version du **Bilan annuel national des CAUE** a été réalisée et envoyée au réseau en février, pendant « la semaine Réseau » pour l'année 2015.
Pour construire l'arborescence proposée, les membres du groupes ont eu recours à l'enquête « les CAUE en chiffres » de 2013. Ils ont analysé plus de 45 rapports d'activité de CAUE et URCAUE, ont intégré les attentes des interlocuteurs nationaux, se sont accordés sur des indicateurs pour mesurer l'activité, le rayonnement dans les territoires, et ont clarifié les objectifs du dispositif. Une version améliorée sera établie pour la campagne 2016 en tenant compte de cette année test.
Les résultats de ce bilan seront publiés à l'occasion de l'Assemblée générale de la FNCAUE.

GO 7 - Groupe Opérationnel n°7 - Transition énergétique

Objectif : Renforcer le rôle des CAUE et URCAUE dans le domaine de l'énergie et encourager la montée en compétence de l'ensemble du réseau sur ces questions. Dans la logique du projet de réseau national et du partenariat avec l'ADEME, le groupe opérationnel a engagé ses travaux et alimente le rapprochement ADEME-FNCAUE 2014-2015 selon deux axes :

- La recherche d'une meilleure visibilité et implication des CAUE et URCAUE dans l'accompagnement du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui concerne les particuliers mais aussi les professionnels du BTP, les maîtres d'ouvrage privés et publics, cibles privilégiées des CAUE ;
- L'élaboration d'une "boîte à outils" sur le rôle des CAUE dans les politiques nationales, avec la production d'outils et de documents pratiques de sensibilisation mutualisés, la mise au point de formations pour les collectivités et les professionnels, la rédaction ou recollement de fiches de bonnes pratiques et, projet ambitieux et attendu par plusieurs partenaires : l'inventaire des typologies de bâti/énergie.

Pour une meilleure efficacité, le groupe a choisi d'opérer en sous-groupes correspondant aux 3 grands axes d'action pour 2015 : « pratiques professionnelles », « outils » et « positionnement institutionnel ».

Un communiqué réseau de quatre pages rassemblant toutes les informations utiles à la bonne connaissance de ce partenariat et des actions engagées par le groupe a été diffusé, communiqué suivi d'un appel au réseau pour faire remonter vers la FNCAUE toute information utile sur des actions de CAUE et d'URCAUE en matière d'énergie et d'urbanisme durable.
Trois grandes régions ont été retenues par le groupe et l'ADEME pour engager une expérimentation et un rapprochement effectif en 2015 : Rhône-Alpes/Auvergne, Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées et Haute-Normandie/Basse Normandie.

SÉMINAIRE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DIRECTEURS

La FNCAUE a organisé le 4 décembre dernier son premier séminaire d'accueil des nouveaux directeurs de CAUE, à la Maison des Métallos, à Paris. Ce séminaire a été conçu suite à la forte mobilité qu'a connue le réseau sur la période 2013-2014, avec près de 21 changements de postes de direction. L'objectif était d'accueillir les personnes ayant été récemment nommées aux fonctions de direction, de faire un point sur l'actualité nationale et de leur offrir une occasion de mieux comprendre le fonctionnement en réseau des CAUE.

A cette occasion, la fédération a remis en avant-première à chaque participant un exemplaire du *Kit réseau : CAUE, mode d'emploi* (cf. p. 25)

Services aux adhérents

COMMUNIQUÉS RÉSEAU

La fédération a adressé à ses adhérents plusieurs informations sous forme de communiqués :

- Projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique. Contribution FNCAUE – 19 février 2014
- Réunion nationale des dirigeants du réseau CAUE du 26 septembre 2014 – 29 août 2014
- Difficultés de recouvrement de la taxe - 14 octobre 2014
- Les CAUE aux Universités d'été de l'Architecture à Marseille - 17 octobre 2014
- Loi NOTRe - CAUE 11 décembre 2014
- Projet de loi portant Nouvelle Organisation de la République - 24 décembre 2014

OUTILS

Hormis de l'information triée et remise par département, complémentaire aux communiqués nationaux, la FNCAUE a apporté des conseils ou suggéré des démarches aux CAUE en grande difficulté financière du fait des dysfonctionnements autour de la Taxe d'aménagement. Elle a établi et mis à disposition des adhérents divers outils :

- une lettre type de demande de soutien à adresser aux parlementaires ;
- un exemple d'accord CAUE – Conseil départemental pour une avance sur recette ;
- un exemple de courrier destiné à une banque, faisant valoir l'ampleur nationale des dysfonctionnements constatés dans le processus de la Taxe d'aménagement.

LES JOURNÉES MIQCP



• *Exemples de journées réalisées avec la MIQCP*

La Fédération a poursuivi en 2014 son partenariat avec la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).

Les CAUE peuvent faire intervenir gratuitement des professionnels de la MIQCP pour organiser leurs formations, à l'attention des élus et des techniciens des villes et des territoires, sur la qualité architecturale et environnementale des ouvrages publics, la loi MOP, la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre, la programmation et la mise en œuvre des différentes étapes d'une démarche de projet (par exemple pour la réhabilitation d'un quartier ou d'un centre-bourg), le choix du maître d'œuvre en procédure adaptée avec ou sans remise de prestations, l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre (en réhabilitation, ou en projet urbain pour se substituer aux marchés de définition), l'attitude développement durable pour le maître d'ouvrage ...

Un fonds, abondé annuellement grâce au soutien de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, permet de soutenir financièrement les CAUE pour la prise en charge des frais d'organisation de ces formations ou journées de sensibilisation.

En 2014, ces formations ont mobilisé plusieurs CAUE, dont six ont bénéficié d'une prise en charge financière :

- CAUE de l'Aveyron : « Qualité architecturale publique et privée »,
- CAUE de la Corrèze : « Les élus porteurs de projets. Comment et avec qui ? »,
- CAUE de la Drôme : « L'élu face aux enjeux du cadre de vie »,
- CAUE du Lot-et-Garonne : « Construire un projet d'équipement public »,
- CAUE du Morbihan : « Les élus et les marchés de conception-réalisation »,
- CAUE de la Vendée : « Construire un équipement public ».

Perspectives 2015 : le partenariat sera reconduit en 2015 en privilégiant le communication du dispositif vers les CAUE qui le connaissent insuffisamment.

PORTAGE



L'Observatoire de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage constitue un outil de diffusion et de connaissance de la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale.

Depuis 2010, la fédération assure un portage financier de cet outil pour les CAUE fondateurs. Une convention de gestion permet ainsi de gérer les relations avec les prestataires informatiques et facilite l'accueil des nouveaux CAUE.
En 2014, 41 CAUE sont adhérents à l'Observatoire.

La convention IGN : bases de données RGE®

Depuis le 1er janvier 2011, les données du référentiel à grande échelle (RGE®) de l'IGN sont utilisables au seul coût de reproduction et de diffusion par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public, aux seules fins de l'exercice de leur mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.

Une convention a été signée entre l'IGN et la FNCAUE le 30 janvier 2012 pour l'acquisition des données du RGE® (BD TOPO, BD ORTHO, BD PARCELLAIRE, BD ADRESSE), France entière, et leur diffusion auprès du réseau des CAUE.

La FNCAUE a fait l'acquisition des bases de données du RGE® sur support physique au coût marginal de reproduction et de diffusion fixé par l'IGN. Les CAUE souhaitant disposer des données par ce biais sont soumis à une participation aux frais engagés par la FNCAUE dont le montant a été fixé de manière collégiale au sein du Comité Technique GSI (100 euros pour les CAUE adhérents, 400 euros pour les non adhérents). Par ce règlement, le CAUE peut disposer des bases de données du RGE® de son département lorsque celles-ci sont disponibles à la maille départementale, et des bases de données de sa région lorsqu'elles sont disponibles à la maille régionale.

Le protocole d'accord plateforme « S-Pass territoires »



La Fédération assure depuis décembre 2013 un portage financier de l'animation du dispositif « S-Pass Territoires » sur la base du protocole signé entre elle-même, 12 CAUE et une Union régionale. Les contributions des signataires sont versés sur un fonds spécifique et destinés à financer les frais d'animation de suivi du projet pour une période de deux ans.

SUPPORTS DE COMMUNICATION DÉDIÉS

Outre les communiqués adressés par courriel à ses adhérents, la FNCAUE édite plusieurs supports de communication :



***Brèves*, son journal interne**. Un numéro est paru en 2014, à l'automne, avec un dossier central consacré au congrès national et à l'acte 2 des CAUE, et des articles en lien avec l'actualité législative, les productions fédérales, l'agenda culturel du réseau.

La **lettre *Actus sociales CAUE***, adressée aux présidents et directeurs dès lors qu'elle s'impose, notamment pour l'application de la convention collective (un numéro paru en janvier 2014).



Le Kit *Réseau CAUE*, mode d'emploi paru en décembre 2014. Attendu dans le réseau, ce livret d'accueil a pour objectif, tout en capitalisant les documents et rapports existants sur les CAUE, de livrer aux nouveaux arrivants dans le réseau l'essentiel des informations sur les CAUE et leur fonctionnement en réseau. Il permet également de comprendre les modalités de collaboration entre CAUE et d'aider chacun à déterminer là où il peut devenir un acteur du réseau CAUE. Il est destiné à l'ensemble des administrateurs et salariés ou vacataires des CAUE et URCAUE, et est accessible sous format pdf sur le site Internet de la fédération. Le kit sera mis à jour au fil du temps pour intégrer l'actualité du réseau. Il sera adressé à chaque CAUE, à réception de son adhésion à la FNCAUE.

MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL WEB « FORMATION »

La fédération met à disposition des CAUE adhérents son dispositif de gestion en ligne des inscriptions aux formations.
Cet outil permet aux CAUE et URCAUE présentant une formation dans le cadre de l'Offre nationale de formation des CAUE de générer en quelques clics les conventions de stage, convocations, attestations et factures, pièces nécessaires pour le traitement des demandes de remboursement par l'OPCA Uniformation.
Il permet également d'avoir accès en un coup d'œil à un tableau de bord des inscriptions et des règlements effectués pour l'ensemble des formations proposées par le CAUE organisme de formation.

18 CAUE et URCAUE disposent d'un compte utilisateur de cet outil en 2014.

SERVICE QUESTIONS-RÉPONSES

Comme les années précédentes, la FNCAUE a répondu aux questions spécifiques posées par chaque adhérent, relatives à l'application de la loi de 1977, au fonctionnement de la structure, à son positionnement au regard du secteur public et privé... Elle aide à l'établissement des conventions avec le Conseil départemental, les communes, les EPCI ou d'autres partenaires.
La question de l'ingénierie étant encore très présente en 2014, ce dernier sujet a continué de nourrir la vision nationale de l'articulation entre les CAUE et les autres structures de même échelle d'intervention.

SERVICE D'INFORMATION « DROIT SOCIAL – RH »

La fédération fournit aux CAUE un service d'information sur les questions de ressources humaines.
Depuis octobre 2014, ce service d'assistance fonctionne en ligne, sur demande des directeurs ou personnels mandatés des CAUE adhérents. Les délégués URCAUE en charge de la gestion RH de leur union régionale peuvent également accéder au service.
Le service a été externalisé et confié à Patrice Besson, expert en ressources humaines, qui connaît bien le réseau des CAUE et a déjà animé plusieurs formations auprès des CAUE.

L'assistance en ligne, réservée aux CAUE employeurs concerne les domaines suivants :

- gestion administrative du personnel (congés payés, absences diverses, accidents du travail),
- processus lié à une obligation légale ou conventionnelle (exemples : document unique d'évaluation des risques, classification des salariés, élections des représentants du personnel dans les structures d'au moins 11 salariés, etc.),
- préparation juridique à un entretien d'ordre disciplinaire ou non avec un salarié,
- gestion d'une problématique relationnelle dans la structure,
- gestion d'une modification juridique d'un contrat de travail par avenant portant sur une ou plusieurs clauses contractuelles, droits et devoirs de l'employeur en matière de formation,
- application de la CCN par l'employeur,
- droits et devoirs de l'employeur en matière de formation.

Pour toute demande, il convient d'envoyer un courriel à fncaue-rh@fncaue.fr

Les autres questions relatives à la convention collective ou à l'Offre nationale de formation des CAUE sont traitées par l'équipe fédérale ou le secrétariat du paritarisme, en fonction de leurs attributions respectives.

RENCONTRES TERRAIN

L'équipe de la fédération est intervenue à l'invitation de CAUE, à plusieurs reprises, lors d'assemblées générales ou de rencontres du personnel. Plusieurs interventions ont eu lieu en 2014 : assemblées générales du CAUE d'Indre-et-Loire, le 17 juin, de l'Eure-et-Loir, le 10 juillet, de l'Essonne le 8 octobre 2014 ; journées des personnels des CAUE en région Pays-de-la-Loire (29 septembre 2014, Angers), Aquitaine (6 et 7 novembre 2014, Mont-de-Marsan (40)).

La communication externe

EDITION

Parution du guide *Pour une qualité architecturale : fondements et démarche*

Considérant les enjeux de la qualité architecturale et les exigences accrues de qualité et de durabilité des projets de construction induites par la transition écologique, la Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, en charge de l'architecture, la MIQCP et la Fédération nationale des CAUE ont conçu un guide pour accompagner les collectivités territoriales et les candidats à la construction ou à la rénovation dans l'exercice de leurs compétences de maître d'ouvrage.

Soucieux de servir et d'accompagner le plus large public concerné par ces enjeux (élus, acteurs du BTP et filières, maîtres d'ouvrage privés…), les auteurs ont visé un objectif essentiel : encourager et soutenir, dans tous les territoires, le développement de modalités d'action concourant à la qualité architecturale. Cela passe par la promotion d'une création architecturale du quotidien, au service d'un aménagement durable du territoire et la reconnaissance publique de l'architecte et de la création architecturale, pour relever le défi de la ville de demain.

Le guide comprend :

- un point sur les notions de base qui fondent la qualité architecturale ;
- des informations sur le recours au conseil architectural, pour accompagner les projets ;
- des éléments de méthode pour conduire le projet de conception et de construction d'un édifice ;
- des exemples de réalisations concrètes, avec la présentation d'une dizaine de projets et la mise en évidence de ce qui constitue leur qualité.



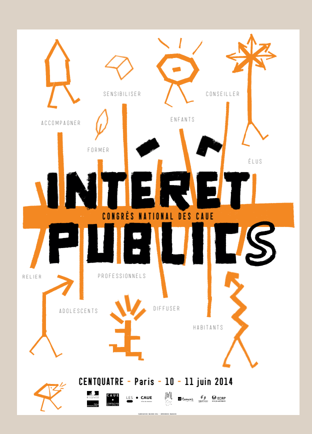
Le guide *Pour une qualité architecturale : fondements et démarche* est paru en novembre 2014. Edité par le groupe Le Moniteur, sous forme de « Cahier expert », il a bénéficié d'une diffusion partielle auprès des abonnés du *Moniteur* (version papier auprès d'une sélection de 10 000 contacts qualifiés – MOA publique, architectes, bureaux d'étude; diffusion sur le site Internet du Moniteur), d'une diffusion sur le site Internet de la FNCAUE et de la MIQCP.

5 700 exemplaires du guide, disponible sur commande pour le réseau, ont été diffusés dans le réseau (33 CAUE et 2 URCAUE).

Il a fait l'objet d'une promotion de la FNCAUE et de la MIQCP à l'occasion du Salon des Maires 2014 (organisation d'une conférence de presse pour la sortie du guide ; 1500 exemplaires diffusés sur le stand) et lors du séminaire « Logements : quelles qualités pour bien habiter ? » organisé par les CAUE franciliens le 18 décembre 2014, à l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville.

EVÉNEMENTS

CONGRÈS NATIONAL DES CAUE 2014



Les CAUE ont tenu leur congrès national les 10 et 11 juin 2014 au CENTQUATRE, à Paris, sur le thème « Intérêt public(s) ».

Placé sous le patronage de Madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, ce congrès a été organisé par la FNCAUE, les 8 CAUE franciliens et leur union régionale, avec le soutien financier et technique des partenaires suivants : la MIQCP, Humanis, Malakoff-Médéric, l'OCIRP, Greeen ainsi que la SNCF et Air France, transporteurs officiels.

L'affluence à cette manifestation - 550 participants - a témoigné de la vitalité du réseau et de l'intérêt que lui portent ses partenaires locaux et nationaux. Durant ces deux jours d'échanges et de débats, les CAUE ont fait dialoguer autour de l'enjeu du cadre de vie de demain, des acteurs très différents : philosophes, professionnels, élus, institutionnels...

Mis à l'honneur, les publics bénéficiaires des services du CAUE ont exprimé le souhait que soient poursuivies ses missions qui aident tout intervenant sur le territoire à exercer en pleine responsabilité sa qualité d'usager, de citoyen, de décideur, sa compétence de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre.

Quelques soient les voies que prendra notamment la réforme de l'organisation territoriale, les besoins devront toujours trouver réponse à l'échelle du porteur de projet, à l'échelle du local, de la plus petite commune jusqu'à la métropole. Aussi, comme ils l'ont fait depuis leur création, les CAUE ont réaffirmé leur volonté de s'adapter aux enjeux contemporains, dans le champ à la fois culturel et technique qui est le leur.

Devant la ministre de la Culture et de la Communication, le réseau des CAUE par la voie du Président de sa Fédération nationale, a présenté des propositions autour de 5 « axes de progrès » :

- CAUE et Métropolisation ;
- Articulation CAUE et ingénierie ;
- CAUE, démocratisation de l'architecture et permis de construire ;
- CAUE et urbanisme ;
- CAUE accompagnateur de la transition énergétique.

La ministre a insisté sur la gouvernance et le financement nécessaires au maintien de ces plateformes d'expertises croisées fondées sur la transversalité et l'indépendance du geste professionnel. Elle a annoncé une mission de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles, à laquelle se joindra un inspecteur du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui aidera aussi à avancer dans cette voie d'avenir.

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, président du CAUE du Cantal, représentant l'Association des Maires de France, Olivier Jacquin, vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, représentant l'Assemblée des Départements de France, Catherine Jacquot, présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes, ont témoigné de l'action des CAUE sur le terrain et exprimé leurs analyses sur l'avenir de ces structures.
Philippe Laurent, président du CAUE des Hauts-de-Seine, président de l'URCAUE Ile-de-France, s'est exprimé sur les métropoles, le rôle du maire et l'enjeu culturel des missions des CAUE.

Le thème du congrès : « Intérêt public(s) »

Le Congrès s'adressait aux professionnels des CAUE, à leurs administrateurs, à tous leurs partenaires locaux et nationaux, les élus, les professionnels, les acteurs du cadre de vie. Pour parler d'intérêt public et de proximité, pour questionner les usagers et les partenaires des CAUE sur l'évolution de leurs missions dans une société en pleine mutation.

Comment composer avec de nouveaux rapports aux territoires, de nouvelles représentations, de nouveaux besoins ? Alors même que les moyens accrus de la mobilité et du numérique modifient notre rapport à l'espace, comment maintenir la proximité avec les habitants au sein des métropoles en devenir ? Comment concilier les impératifs du développement économique avec les exigences de qualité environnementale et de durabilité ? Comment pérenniser et adapter une offre de services qui réponde aux besoins de repères et de conseils objectifs ?

Autant de questions abordées lors de six temps forts, articulés autour des enfants, des jeunes, des habitants, des professionnels et des élus pour mieux comprendre leurs nouveaux besoins et réaffirmer ce qui sous-tend toutes les actions des CAUE : l'intérêt public.

La présentation des propositions d'engagements des CAUE pour l'avenir

Les CAUE ont invité leurs partenaires nationaux à s'exprimer et présenté leurs propositions d'engagements pour l'avenir, autour d'enjeux d'intérêt public, le mardi 10 juin à 17h.
L'ensemble des élus d'Ile-de-France ont été conviés par les CAUE franciliens, à l'aide d'un carton d'invitation (plus de 5000 destinataires). La fédération a invité tous ses partenaires ainsi que l'ensemble des DRAC, des présidences de conseil généraux et des associations d'élus (notamment les associations départementales des maires). Une soirée festive a suivi ce temps fort sous la nef Curial du CENTQUATRE.

La campagne consultative nationale

Sur le thème « Vous qui habitez ici, proposez-nous une idée pour votre cadre de vie demain !», les CAUE ont recueilli entre février et mai des témoignages de citoyens, d'élus, de jeunes scolarisés ... présentés lors du congrès. Paroles, plaidoyer ou véritable programme électoral d'habitants, ces témoignages ont été intégralement mis en ligne sur le site Internet de l'événement : http://congrescaue.fr/

Des visites ouvertes au grand public

14 parcours-découverte ont été proposés aux congressistes et au grand public, sur inscription, à Paris et en Ile-de-France. Ces promenades variées, consacrées tant au patrimoine architectural qu'aux nouveaux projets


puBLiCS




CONGRÈS NATIONAL DES CAUE




INTÉRÊT
PUBLICS




INTÉRÊT
PUBLICS

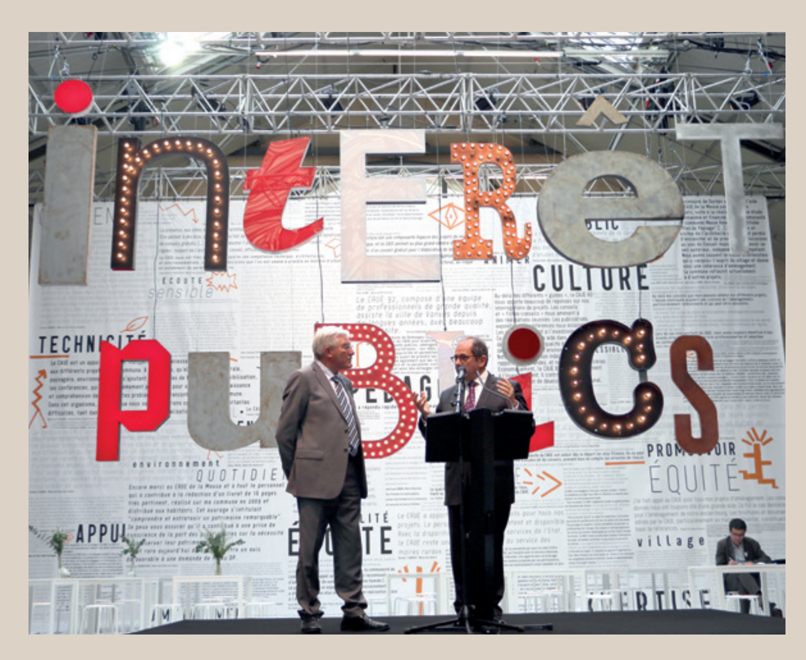






















crédits CAUE d'Île-de-France

urbains ou paysagers, font écho à la grande diversité du travail quotidien de sensibilisation et de formation mené par les CAUE sur l'ensemble du territoire. Ces parcours ont été rassemblés sous 4 thèmes : « patrimoine historique et industriel en devenir », « Paris métropole : les infrastructures structurantes, de nouveaux aménagements publics », « Ville et nature », « Paris cosmopolite : un patrimoine identitaire ».

Les outils de communication

• les actions de relations presse

Les organisateurs du congrès ont fait appel à une agence de communication pour la gestion des relations presse. Les actions engagées concernaient l'établissement d'un fichier de contacts qualifiés pour le congrès, la conception et la diffusion de communiqués de presse, des rencontres avec la presse spécialisée pour préparer des articles, des interviews, la recherche de partenariats. A l'issue du congrès, un fichier qualifié de 137 contacts presse a été transmis et versé au fichier fédéral et une revue de presse du congrès a été élaborée.
Près de 40 parutions ont été recensés dans la presse, essentiellement la presse écrite spécialisée et professionnelle.

• le site Internet événementiel

Les organisateurs du congrès ont créé un site Internet dédié à l'événement, pour informer et gérer les inscriptions des congressistes aux plénières, à l'assemblée générale de la fédération, à la soirée de gala du 10 juin et aux parcours découvertes organisés le 11 après-midi, à Paris.

Le site http://congrescaue.fr/, ouvert en avril 2014, a totalisé 3 850 visites entre le 1er avril et le 30 juin 2014.

Le site Internet reste accessible après le congrès, aux internautes souhaitant consulter le programme détaillé des plénières et les témoignages recueillis dans le cadre du projet participatif. Le site propose un renvoi vers les plateformes YouTube et Flickr, qui hébergent respectivement les vidéos et les photos du congrès « Intérêt public(s) ».

• la page Facebook dédiée

Une page Facebook a été ouverte le 31 mars pour annoncer le congrès et relayer les informations « grand public » : appel à participation à la campagne consultative nationale, programme des visites organisées le 11 juin après-midi, avec un reportage-photo, tous les mardis, sur l'un des 14 parcours-découverte.
Pour accéder à la page Facebook : https://www.facebook.com/fncauecongresnational

• les vidéos du congrès

Les différentes séquences du congrès ont fait l'objet d'une captation vidéo. Les vidéos, montées et sous-titrées, sont en ligne sur la chaîne YouTube de la FNCAUE, playlist « congrès national des CAUE ».



VOUS QUI HABITEZ ICI

Proposez nous une idée pour votre cadre de vie demain !

Paroles, plaidoyer, ou véritable programme électoral d'habitants, recueillis par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de France entre février et mai 2014.
Retrouvez l'intégralité des propositions sur le site du congrès : www.congrescaue.fr





SALON DES MAIRES 2014

Les CAUE ont participé pour la première année au Salon des maires, en novembre 2014. Ils ont partagé pour l'occasion un stand avec la MIQCP, partenaire de longue date engagé en faveur de la promotion de la qualité architecturale.

Cette participation a été l'occasion de rencontrer directement les élus et de communiquer sur l'offre de services CAUE (cf. p. 10).

Nos remerciements aux animateurs du stand FNCAUE : M. Astier (CAUE 63), L. Cahuzac (CAUE 28), V. Kauffman - E. Lucas (CAUE 91), B. Poncelet (CAUE 59), E. Rojat-Lefebvre (CAUE 78).
Pour l'équipe fédérale : Y. Brien, V. Charollais, Y. Helbert, L. Lesoin, J-M. Ruant.







crédits FNCAUE

COMMUNICATION DIGITALE



Le site Internet www.fncaue.fr a été régulièrement mis à jour tout au long de l'année 2014. La fréquentation du site est en hausse constante, avec 291 164 visites enregistrées, soit 24 263 visites mensuelles en moyenne (+19 % par rapport à 2013).

La mission de refonte du site Internet a été lancée en juillet 2014, avec l'ouverture d'une consultation auprès de prestataires, sur la base d'un cahier des charges revu et corrigé en fonction des priorités de communication et du budget voté par le conseil d'administration fédéral. Le prestataire a été choisi en octobre et les travaux de conception du nouveau site ont démarré. La mise en ligne du nouveau site Internet est programmée pour juin 2015.

La newsletter *Express'AUE* est parue en 2014 tous les quinze jours, le jeudi.
Une campagne d'information a été menée à l'automne par courriel, pour inciter les administrateurs et personnels des CAUE à s'abonner à la newsletter, qui relaie l'agenda culturel du réseau et de ses partenaires.
Les nouveaux partenaires et contacts presse de la fédération sont invités à s'inscrire également, de façon systématique.
L'abonnement à la newsletter est gratuit et s'effectue en ligne, depuis le site Internet fédéral.

Concernant les **réseaux sociaux**, la FNCAUE a ouvert une page **Facebook** « 92 CAUE et 10 unions régionales au service des territoires », pour relayer l'actualité des CAUE, ainsi qu'un compte **Flickr**, afin de partager en ligne ses photos. Les visuels du congrès ont ainsi été déposés sur la plateforme, avec les légendes et crédits photos correspondants. Ils peuvent être récupérés par les CAUE souhaitant évoquer le congrès dans leur communication (journal, site, rapport d'activité annuel). Enfin, la chaine **YouTube** s'est enrichie d'une nouvelle *playlist* dédié au Congrès national des CAUE, reprenant l'ensemble des plénières, du temps fort du mardi 10 juin, et des films diffusés lors des tables-rondes. Cette chaine fera l'objet d'une restructuration à l'occasion de la sortie du nouveau site Internet de la fédération, avec la création de nouvelles playlist thématiques.

Une communication sur la mise en ligne de ces nouveaux supports d'information a été effectuée via le *Brèves* et le site Internet fédéral, notamment.

RELATIONS PRESSE

Les relations avec la presse ont été très suivies en 2014, avec deux occasions majeures de communiquer : le congrès national des CAUE, les 10 et 11 juin 2014, et le lancement du guide *Pour une qualité architecturale : fondements et démarches*, le 26 novembre 2014, sur le stand MIQCP-FNCAUE, au Salon des maires.

Dans le cadre du congrès, 5 communiqués de presse ont été diffusés auprès de la presse nationale généraliste et professionnelle au cours du premier semestre. Des relances ont été opérées par l'agence de communication chargée des relations presse. Des rencontres ont été organisées avec les principaux acteurs de la presse spécialisée et professionnelle : le groupe Le Moniteur (rencontre avec les rédacteurs en chef du *Moniteur*, de la *Gazette des communes*), A Vivre (*Architecture à vivre, Ecologik*), Innovapresse (*Traits urbains, D'A*) ainsi que la rédaction de *AA*.

Un accueil presse a été organisé le 10 juin, à 17h, pour la séquence institutionnelle réunissant la ministre de la Culture et de la Communication et les représentants des parties prenantes des CAUE. Un dossier de presse a été remis sur place aux 13 journalistes présents, puis envoyé par courriel.

Au final, une quarantaine de parutions ont été recensées et rassemblées dans une revue de presse. Un socle utile de contacts presse a été constitué, qui pourront à nouveau être sollicités dans le cadre de la communication fédérale.

Dans le cadre du Salon des maires, la fédération, aux côtés de la MIQCP, a tenu un point presse pour le lancement du guide *Pour une qualité architecturale : fondements et démarches,* en présence des auteurs et de l'éditeur. Un envoi du guide a été effectué sous format numérique auprès d'une centaine de contacts presse, et sous format de service de presse. Dans le cadre du salon, toujours, le stand a reçu la visite de la rédaction de *Paysage actualités*, accompagnée d'un panel de lecteurs. Enfin, à l'occasion de la communication sur le projet de réseau « Vers un acte 2 du CAUE » et de la parution du rapport Bloche sur la création architecturale, en juillet, plusieurs articles sont parus sur les CAUE.

Concernant les partenariats de presse, la fédération a renouvelé son soutien aux Journées *Architectures à vivre*, organisées par la rédaction du magazine *A vivre*, en relayant les informations relatives à l'événement sur son site Internet et dans sa newsletter.



2

Fonctionnement & vie statutaire de la fédération

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2014

L'assemblée générale de la FNCAUE s'est tenue dans le cadre du Congrès national des CAUE 2014, le matin de la seconde journée, au CENTQUATRE.
Au cours de la partie statutaire, le président Jean-Marie Ruant a rendu compte des travaux de l'année 2013 et fait le point sur l'actualité de la Fédération marquée par une mobilisation importante sur les travaux législatifs en cours. Les membres de l'Assemblée générale ont adopté au cours de la séance le texte du projet de réseau «Vers un acte II du CAUE».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2014 les 21 janvier, 17 février (audioconférence), 29 avril, 3 juillet, 7 octobre et 5 décembre 2014 (audioconférence)

LA CONFÉRENCE TECHNIQUE PERMANENTE

Elle regroupe les directeurs de CAUE adhérents, élus par région lors de l'assemblée générale (cf. p. 36). Elle participe, via ses trois membres élus, au Conseil d'administration fédéral (voix consultative), comme le prévoit son règlement intérieur.

Elle s'est réunie à 8 reprises en 2014 : les 17 janvier (CTP élargie), 14 février, 21 mars, 11 avril, 11 juin (élection des membres de la CTP et des 3 représentants au Conseil d'administration de la FNCAUE), 2 juillet, 26 septembre (CTP élargie) et 20 novembre 2014.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

L'équipe technique fédérale est composée au 31 décembre 2014 de 6 personnes représentant 5,4 équivalents temps pleins.

Animée par Yves Brien, à la direction, l'équipe est composée de Valérie Charollais, directrice adjointe, Yves Helbert, chargé de mission, Ludivine Lesoin, chargée de communication, Isabel Bastière, appuyée par Caroline Tchakerian, au secrétariat et à la comptabilité.

Au cours de l'exercice les mouvements de personnel ont été les suivants : le poste CDD de Laetitia Chaussonnaud, chargée de mission «Ressources » a pris fin en février ; Martine Zuber a assuré les missions du secteur emploi formation pour la Fédération (40% ETP) jusqu'en août, son poste n'a pas été renouvelé ; la part de son temps mis à disposition à temps partiel (40% ETP) auprès de la Commission paritaire nationale de la convention collective des CAUE, pour assurer la fonction de Déléguée du paritarisme, a été renouvelée et confiée à Florence Vielcanet.
Ce poste est géré administrativement par la FNCAUE.

Le Conseil d'administration

Président
Jean-Marie Ruant
Président du CAUE du Nord

Premier vice-président
Philippe Laurent
Président du CAUE des Hauts-de-Seine

Vices-présidents
Paul Cheviet
Président du CAUE de Haute-Saône
Michel Cornuet
Président du CAUE de l'Aude
Jacques Fergeau
Président du CAUE de la Gironde
Danièle Vergonnier
Présidente du CAUE de l'Aveyron

Secrétaire
Yannick Piau
Présidente du CAUE du Val-de-Marne

Trésorier
Roger Guedon
Président du CAUE de la Mayenne

Autres membres élus par le collège des présidents
Marc Andrieu
Président du CAUE du Loiret
Jean-Marie Boudey
Président du CAUE des Landes
Danielle Brulebois
Présidente du CAUE du Jura
François Cuchet
Président du CAUE de la Savoie
Natalie Francq
Présidente du CAUE des Pyrénées-Atlantiques
Daniel Huet
Président du CAUE de l'Ile-de-la-reunion
Jean-Marie Janssens
Président du CAUE du Loir-et-Cher
Pierre Jarlier
Président du CAUE du Cantal
Paul Salvador
Président du CAUE du Tarn
Frédéric Sardin
Président du CAUE de la Charente
Joël Sarlot
Président du CAUE de la Vendée
Yvan Verdier
Président du CAUE du Gard

Membres partenaires
Association des Maires de France
Jean Proriol, député de Haute-Loire, maire de Beauzac
Assemblée des Départements de France
Olivier Jacquin, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, administrateur du CAUE de Meurthe-et-Moselle
Association des Régions de France
Gilles Deguet, Conseil régional du Centre

Représentant des Unions Régionales de CAUE
Gilles Leroy
Président de l'URCAUE Pays-de-la-Loire

Représentants de la Conférence Technique Permanente (élection du 11/06/2014)
Michel Astier
Auvergne, supp. : Benoît Poncelet (Nord-Pas-de-Calais)
Matthieu Larribe
Midi-Pyrénées, supp. : Christine Wenger-Bidoyen (Franche-Comté)
Brigitte Mas
Languedoc-Roussillon, supp. : Elodie Vouillon (Aquitaine)

Présidents d'honneur
Jean-Claude Monin
Président fondateur de la fédération de 1980 à 1992 (décédé en 2014)
Christian Gaudin
Président de 2004 à 2010
Serge Despeyroux
Président de 2010 à 2011

Conseil d'administration élu lors de l'Assemblée générale du 22 septembre 2011.
Bureau élu lors du CA du 17 novembre 2011

La conférence technique permanente 2014-2015

ALSACE	Jean-Marc BIRY	CAUE DU BAS-RHIN
AQUITAINE	Elodie VOUILLON	CAUE DE LA GIRONDE
AUVERGNE	Michel ASTIER	CAUE DU PUY-DE-DÔME
BASSE-NORMANDIE	François ROBLIN	CAUE DE L'ORNE
BOURGOGNE	Jacques GARNIER	CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE
BRETAGNE	Henri LE PESQ	CAUE DES CÔTES-D'ARMOR
CENTRE	Patrick FIFRE	CAUE DE TOURAINE (INDRE-ET-LOIRE)
CHAMPAGNE-ARDENNES		Non désigné
CORSE	Jean-Luc SIMONETTI-MALASPINA	CAUE DE HAUTE-CORSE
FRANCHE-COMTÉ	Christine WENGER-BIDOYEN	CAUE DE HAUTE-SAÔNE
HAUTE-NORMANDIE	Michel ROUSSET	CAUE DE L'EURE
ILE-DE-FRANCE	Laurence DUFFORT	CAUE DE PARIS
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Brigitte MAS	CAUE DE L'HERAULT
LIMOUSIN	Lazare PASQUET	CAUE DE LA HAUTE-VIENNE
LORRAINE	Bernard MAFFERT	CAUE DE LA MOSELLE
MIDI-PYRÉNÉES	Matthieu LARRIBE	CAUE DU LOT
NORD-PAS-DE-CALAIS	Benoit PONCELET	CAUE DU NORD
PACA	Alain MARS	CAUE DES HAUTES-ALPES
PAYS-DE-LA-LOIRE	Jean-Pierre DUCOS	CAUE DE MAINE-ET-LOIRE
PICARDIE	Grégory VILLAIN	CAUE DE LA SOMME
POITOU-CHARENTES	Pawel LEPKOWSKI	CAUE DE LA CHARENTE
RHONE-ALPES	Catherine GRANDIN-MAURIN	CAUE DU RHÔNE
GUADELOUPE	Jack SAINSILY	CAUE DE LA GUADELOUPE
MARTINIQUE	Patrick VOLNY-ANNE	CAUE DE LA MARTINIQUE
GUYANE	Sophie BAILLON	CAUE DE LA GUYANE
ILE-DE-LA-RÉUNION	François GUIOT	CAUE DE L'ILE-DE-LA-REUNION

État des désignations
décembre 2014

Le Président de la FNCAUE siège statutairement à la CTP

Représentants de la CTP au Conseil d'administration de la FNCAUE élus le 11 juin 2014 :
- Michel Astier (Auvergne), suppléant : Benoît Poncelet (Nord-Pas-de-Calais)
- Brigitte Mas (Languedoc-Roussillon), suppléante : Elodie Vouillon (Aquitaine)
- Mathieu Larribe (Midi-Pyrénées), suppléante : Christine Wenger-Bidoyen (Franche-Comté).

CCN CAUE

5 Présidents de CAUE
membres du Collège « employeurs »

Roger Guédon
président du CAUE de la Mayenne
président du Collège « employeurs »

Paul Cheviet
président du CAUE de la Haute-Saône

Yannick Piau
présidente du CAUE du Val-de-Marne

Jean-Marie Ruant
président du CAUE du Nord

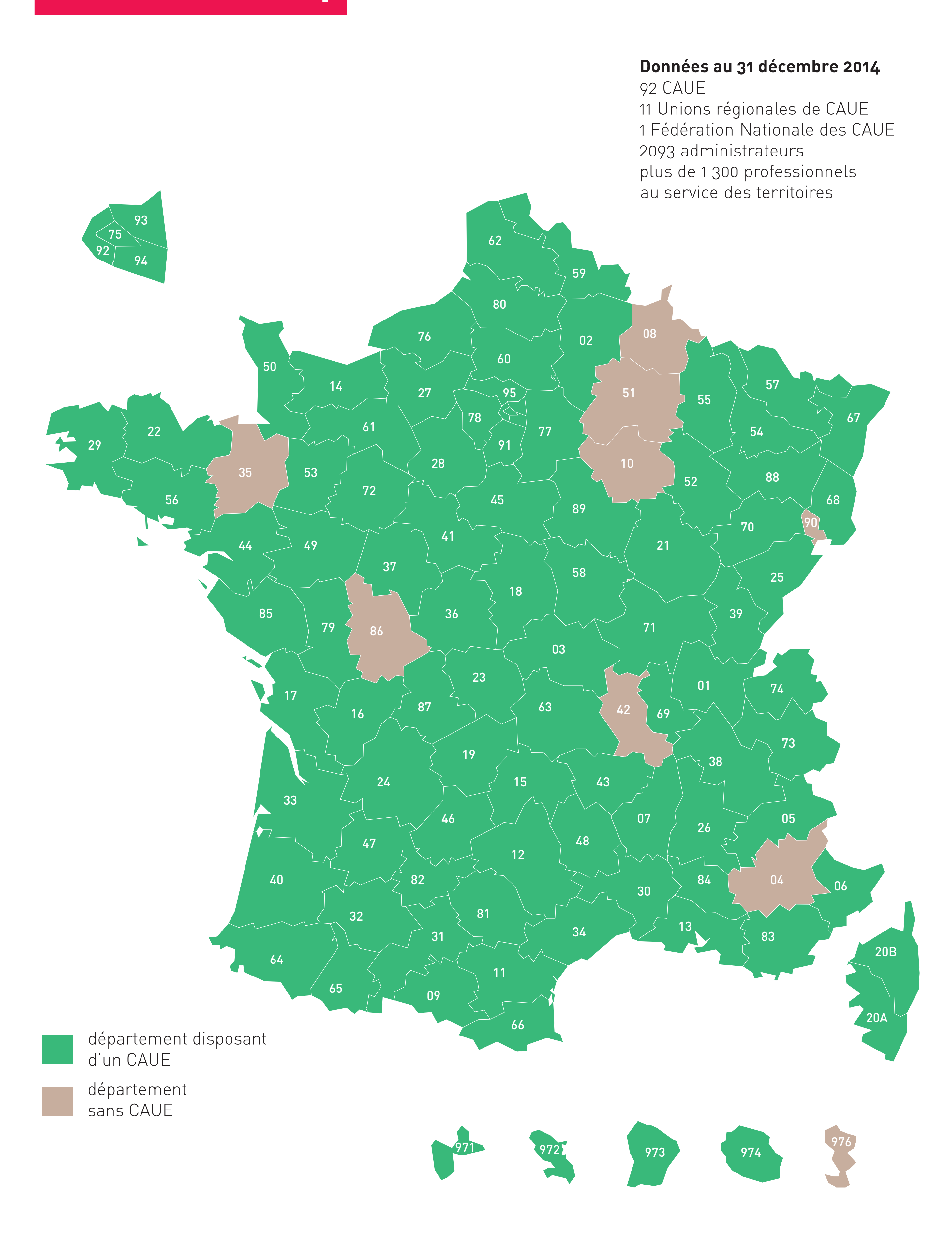
Danièle Vergonnier
présidente du CAUE de l'Aveyron

Liste des adhérents 2014

01	AIN
03	ALLIER
05	HAUTES-ALPES
07	ARDÈCHE
09	ARIÈGE
11	AUDE
12	AVEYRON
13	BOUCHES-DU-RHÔNE
15	CANTAL
16	CHARENTE
18	CHER
19	CORRÈZE
20B	HAUTE-CORSE
20A	CORSE-DU-SUD
22	COTES-D'ARMOR
24	DORDOGNE
25	DOUBS
26	DRÔME
27	EURE
28	EURE-ET-LOIR
29	FINISTÈRE
30	GARD
31	HAUTE-GARONNE
32	GERS
33	GIRONDE
34	HÉRAULT
37	INDRE-ET-LOIRE
38	ISÈRE
39	JURA
40	LANDES
41	LOIR-ET-CHER
44	LOIRE-ATLANTIQUE
45	LOIRET
46	LOT
47	LOT-ET-GARONNE
49	MAINE-ET-LOIRE
50	MANCHE
53	MAYENNE
54	MEURTHE-ET-MOSELLE
55	MEUSE
56	MORBIHAN
57	MOSELLE
59	NORD
60	OISE
61	ORNE
62	PAS-DE-CALAIS
63	PUY-DE-DÔME
64	PYRÉNÉES- ATLANTIQUES
65	HAUTES-PYRÉNÉES
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES
67	BAS-RHIN
69	RHÔNE
70	HAUTE-SAÔNE
71	SAÔNE-ET-LOIRE
72	SARTHE
73	SAVOIE
74	HAUTE-SAVOIE
75	PARIS
76	SEINE-MARITIME
77	SEINE-ET-MARNE
78	YVELINES
79	DEUX-SÈVRES
80	SOMME
81	TARN
82	TARN-ET-GARONNE
85	VENDÉE
87	HAUTE-VIENNE
88	VOSGES
91	ESSONNE
92	HAUTS-DE-SEINE
93	SEINE-SAINT-DENIS
94	VAL-DE-MARNE
95	VAL-D'OISE
971	GUADELOUPE
973	GUYANE
974	ILE-DE-LA-RÉUNION

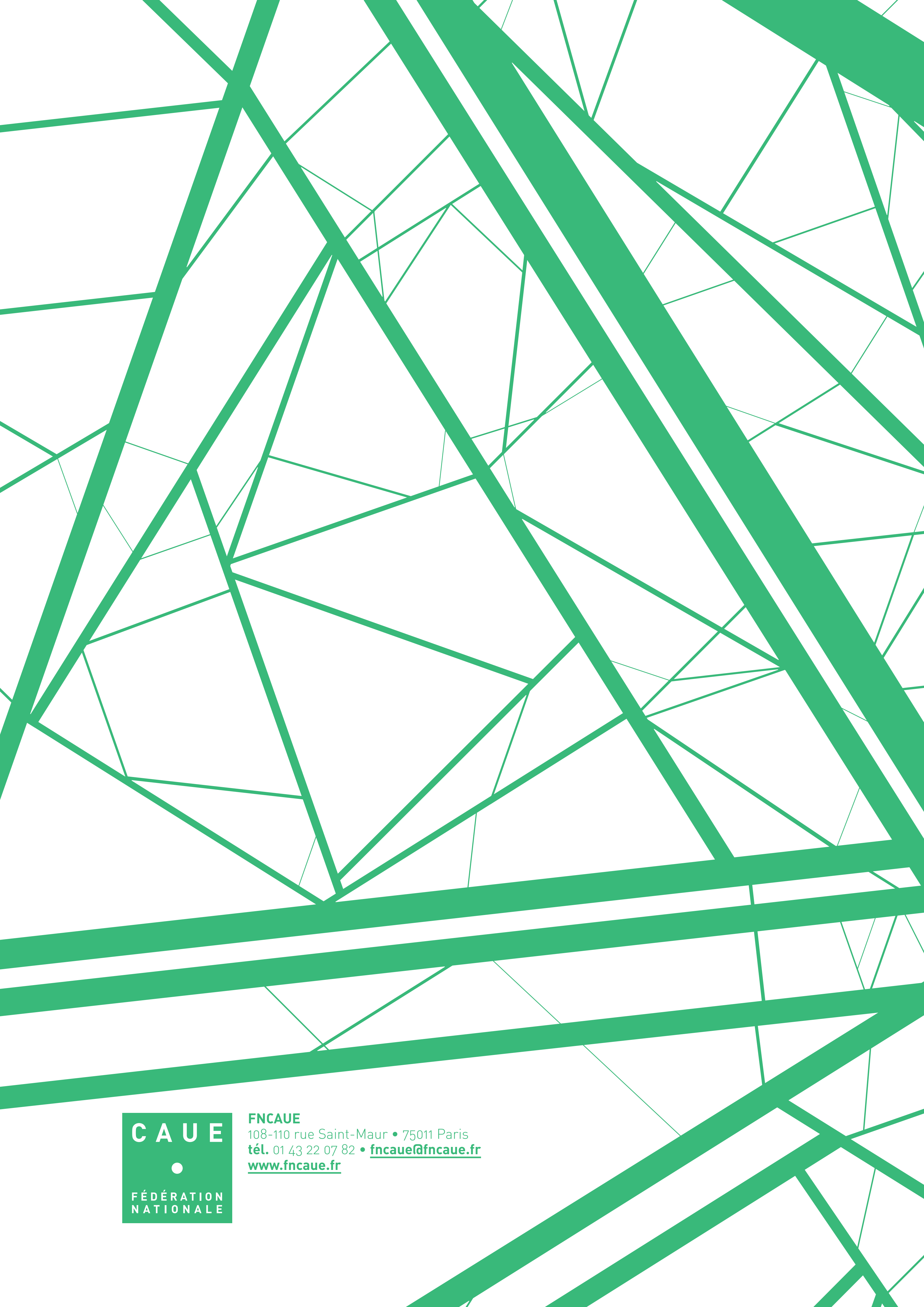
Les CAUE en 2014

Données au 31 décembre 2014
92 CAUE
11 Unions régionales de CAUE
1 Fédération Nationale des CAUE
2093 administrateurs
plus de 1 300 professionnels
au service des territoires



Coordination
Ludivine Lesoin

Conception graphique
Frédéric Schaffar



CAUE
FÉDÉRATION NATIONALE

FNCAUE
108-110 rue Saint-Maur • 75011 Paris
tél. 01 43 22 07 82 • **fncaue@fncaue.fr**
www.fncaue.fr